

CocoaAction: Manuel de Mise en
Œuvre du Développement
Communautaire en Afrique de
l'Ouest

Fondation Mondiale du Cacao (World
Cocoa Foundation)

*Version 1.0
Mai 2016*

Table des matières

Chapitre 1: Introduction.....	3
I. A propos du Manuel et de CocoaAction	3
II. Historique de CocoaAction	4
III. Package développement Communautaire.....	6
IV. Engagement de l'ensemble de la communauté issue du Secteur du Cacao.....	10
Chapitre 2: Développement	12
Communautaire	12
I. Introduction	12
II. Mise en oeuvre du développement Communautaire.....	12
III. Evaluation communautaire.....	13
IV. Plan d'action communautaire.....	17
VI. Suivi et Evaluation	17
Chapitre 3: Education Primaire	19
I. Education primaire et CocoaAction	20
II. Résultats et indicateurs liés à l'éducation primaire dans le cadre de CocoaAction	21
III. Interventions relatives à l'éducation primaire	21
Chapitre 4: Travail des enfants	27
I. Le travail des enfants et CocoaAction	28
II. Résultats et indicateurs liés au travail des enfants dans le cadre de CocoaAction	28
Chapitre 5: Autonomisation des femmes.....	39
I. Autonomisation des femmes et CocoaAction.....	40
II. Résultats et indicateurs liés à l'autonomisation des femmes dans le cadre de CocoaAction	41
III. Interventions relatives à l'autonomisation des femmes	43
Modèle de Plan d'Action Communautaire	49
Glossaire	51

Chapitre 1: Introduction



I. A propos du Manuel et de CocoaAction

CocoaAction est une initiative commune de 9 des plus grandes entreprises de cacao et de chocolat au monde, à travailler ensemble en faveur d'une véritable durabilité de l'industrie du cacao. L'objectif de CocoaAction est de transformer le secteur du cacao et d'en faire profiter aux producteurs, et également renforcer l'autonomie professionnelle et économique des producteurs de cacao et de leurs familles, tout en offrant un cadre de vie meilleur aux communautés productrices de cacao.

Le présent manuel est élaboré par la World Cocoa Foundation (WCF), au nom des entreprises membres de CocoaAction. Il présente une description détaillée du package relatif au développement communautaire. Ce package est une approche innovatrice dans lequel les entreprises s'engagent à unir leurs efforts en Côte d'Ivoire et au Ghana à travers des actions et objectifs communs, et également des indicateurs harmonisés qui permettent d'évaluer les acquis en termes d'apprentissages, de résultats et d'impacts.

A l'effet d'obtenir les résultats escomptés de l'approche susmentionnée, le présent manuel fourni aux entreprises et à leurs partenaires d'exécution, des directives sur la nature des engagements en matière de développement communautaire, les raisons de leur choix, et les indicateurs de performances.

Le manuel de mise en œuvre présente les différentes composantes du package développement Communautaire de CocoaAction - y compris les détails des interventions et interactions avec les éléments affiliés et les éléments d'ordre général. Il vise à fournir aux entreprises (et à leurs partenaires d'exécution) une orientation stratégique plutôt que technique. Par conséquent, il ne fournit pas de détails trop prescriptifs sur les modalités exactes de mise en œuvre des programmes. Au contraire, le manuel décrit les principales interventions qui représentent le minimum de celles en faveur du développement communautaire qui auront lieu dans les communautés et qui compléteront celles du package de Productivité de CocoaAction. Pour faciliter le processus, le manuel fournit des directives et réflexions afin de permettre une harmonisation progressive des programmes individuels et collectifs des entreprises pour l'atteinte des objectifs communs.

Le manuel ne s'inscrit pas dans une approche de développement communautaire statique jusqu'en 2020. Au contraire, il sera un document dynamique qui évolue conformément au programme. Des remarques et commentaires relatifs à la mise en œuvre du projet seront progressivement faits et devront contribuer à l'amélioration du manuel en fonction de la phase de mise en œuvre en question.

Pour plus amples informations sur l'évaluation et les rapports des entreprises relativement aux progrès réalisés en matière de développement communautaire, les entreprises devront se référer au manuel de suivi et évaluation (S & E) de CocoaAction. Ce manuel fournit les détails concernant les processus dans lesquels les entreprises doivent s'engager afin de promouvoir l'uniformisation des méthodes de collecte de données.

II. Historique de CocoaAction

En dépit des investissements importants réalisés (ces dernières années) par les acteurs des secteurs public, privé et ceux à but non lucratif en vue de la durabilité du cacao, la culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana reste confrontée à des défis importants. Ainsi, la cacao-culture perd de son attrait en tant que moyen de subsistance viable vis-à-vis des jeunes générations. Ceci est dû aux causes suivantes:

- les plantations non-productives contenant des arbres âgés, vulnérables; la difficulté d'accès au matériel végétal amélioré et aux engrais ; la baisse de la fertilité des sols;
- l'insuffisance de connaissance sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA); l'attrait insuffisant du cacao pour les jeunes producteurs;
- La prévalence de cas de travail des enfants au sein des communautés productrices de cacao.
- L'accès limités des communautés à l'éducation de base et l'absence d'autonomisation des femmes; et
- La concurrence accrue de d'autres cultures de rente.

Ces défis sont à l'origine de stress importants imposé à la chaîne d'approvisionnement du cacao en Afrique de l'ouest. Aujourd'hui, l'on note un nombre important de producteurs pris au piège de la pauvreté et du déclin social. Alors que, selon les prévisions, la demande mondiale de chocolat devrait continuer à croître au cours des dix prochaines années, l'offre de cacao quant à elle, connaît une stabilité - ou peut-être même, un déclin.

Les défis observés au niveau des plantations sont étroitement liés à la situation qui prévaut au niveau communautaire. La plupart des communautés issues du secteur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana vivent une pauvreté accrue. Elles sont mal logées et rencontrent des difficultés dans l'accès aux services sanitaires, à l'eau potable, aux infrastructures scolaires, ainsi qu'aux services de soins de santé et de nutrition. La plupart des voies de desserte ne sont pas bitumées et, dans de nombreux cas, ces routes deviennent impraticables pendant la saison des pluies. En partie, du fait de ces nombreuses carences en matière d'infrastructures et de services, l'éducation dans ces communautés s'avère souvent insuffisante et de mauvaise qualité. L'analphabétisme est particulièrement accru chez les femmes et contribue à l'absence générale d'autonomisation et à la présence d'inégalités. La difficulté dans l'accès à l'éducation et la pauvreté peuvent également conduire au phénomène du travail des enfants dans les plantations des communautés productrices de cacao.

DEFINITION D'UNE COMMUNAUTÉ

- Une communauté productrice de cacao représente une communauté au sein de laquelle la culture du cacao est le moyen de subsistance prédominant. Cependant elle n'est pas l'unique moyen de subsistance;

Elle représente un centre administratif ou un village et sa population se compose de producteurs de cacao, d'agriculteurs et d'autres groupes ayant d'autres moyens de subsistance ;

D'un point de vue opérationnel, la prise en compte des hameaux ou campements environnants à titre de membres de la communauté centrale, ou de communautés à part entières, dépendra de l'assistance effective apportée par la communauté centrale aux hameaux et campements en question du fait de leur taille, localisation, composition et statut administratif.

Les différents engagements des entreprises, donateurs et gouvernements visant à aider les producteurs et communautés productrices de cacao se sont soldés par divers programmes individuels et des programmes de normes et de certification. Cependant, jusqu'à présent, ces efforts n'ont pu atteindre les niveaux d'amélioration des moyens de subsistance souhaités. Les problèmes persistent et une approche différente s'impose. Le secteur du cacao a besoin de producteurs-entrepreneurs dotés de connaissances, compétences et moyens financiers, et capables d'investir dans la productivité de leur plantation et de transformer l'économie rurale au fil du temps. Les producteurs ont besoin du soutien de la part d'une communauté dynamique, résiliente, dans laquelle les enfants reçoivent une éducation, en lieu et place du travail au champ, et les femmes bénéficient d'autonomisation à l'effet de devenir des membres productifs de la société. Certains des enfants scolarisés aujourd'hui représenteront la prochaine génération de producteurs de cacao, dotés de compétences nécessaires à gérer des plantations comme une entreprise.

La construction de telles communautés et le soutien à la croissance du nombre de producteurs de cacao, nécessite une initiative concertée de l'industrie. Les programmes isolés n'ont pu apporter le changement de paysage nécessaire au secteur. De nombreux efforts antérieur, à travers divers forums collectifs (tel que la WCF), ont permis des actions alignées et également de préparer le terrain pour l'adoption de l'initiative CocoaAction. Grâce à l'alignement des actions, sur la base de vision et d'objectifs communs, l'industrie du cacao, appuyée par d'autres acteurs concernés, peut réellement opérer des changements dans le secteur. L'utilisation des principes d'alignement des actions permet à CocoaAction de cibler un grand nombre de producteurs et leurs communautés en Côte d'Ivoire et au Ghana. Pour plus d'informations, prière se référer à la théorie du changement de CocoaAction dans le cadre de l'amorce de CocoaAction.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE COCOAACTION

- Toutes les entreprises, membres de CocoaAction se sont engagés à initier une série d'interventions qui favorisent la durabilité à long terme du secteur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les interventions comprennent deux packages: productivité et développement communautaire.
- Le package productivité prendra en compte 300.000 producteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana (respectivement 200.000 et 100.000). Les interventions permettront d'assurer une meilleure qualité du matériel végétal, une utilisation appropriée d'engrais et une adoption des bonnes pratiques agricoles.
- Dans le package de développement communautaire, pour des besoins de planification, 4 communautés comprenant chacune 1000 producteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana ont été touchées ; les interventions se sont faites au niveau de l'éducation primaire, du travail des enfants et de l'autonomisation des femmes. Selon les estimations, les interventions visent respectivement environ 800 et 400 communautés en Côte d'Ivoire et au Ghana, soit un total de 1200 communautés.
- Les interventions dans le cadre du système de suivi et de rémediation du travail des enfants (SSRT) prendront en compte tous les 300.000 producteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana.

III. Package Développement Communautaire

Les interventions de CocoaAction dans le secteur du cacao se composent de deux packages, à savoir: le package productivité et le package développement communautaire. Le package productivité (bonnes pratiques agricoles, matériel végétal, engrais et fertilité du sol) vise à accroître le rendement et le revenu des communautés productrices de cacao. Le package développement communautaire, quant à lui, permettra d'accroître le nombre d'écoles primaires (fonctionnelles), les systèmes de protection des enfants au sein des communautés cibles de CocoaAction, tout en réduisant considérablement le travail des enfants au sein des familles et communautés productrices de cacao couvertes par CocoaAction. Le package développement communautaire permettra également d'accroître les capacités et opportunités offertes aux femmes à l'effet d'accroître leur revenu et d'influencer les décisions.

La théorie de CocoaAction relative au changement stipule que, la viabilité économique du secteur du cacao nécessite, au sein des communautés, une résilience et des opportunités adéquates qui favorisent le développement personnel des hommes, des femmes et des enfants. La prochaine génération de producteurs de cacao professionnels, bien instruite et assistée depuis l'enfance, pourra mieux bénéficier des interventions de productivité du fait de l'amélioration des compétences techniques et commerciales, et pourra créer des plantations de cacao viables. Les femmes et les enfants ont besoin également d'interventions appropriées car, leur capacité à soutenir pleinement et durablement les avantages liés à une meilleure culture du cacao, à la fois à court et long terme, est souvent peu connue. Cette hypothèse est perceptible dans les résultats de CocoaAction présentés dans la figure 1 ci-dessous. Le package développement communautaire se situe du côté droit de la figure 1 et représente l'image d'une communauté prospère dans laquelle, le droit de participation est accordé aux femmes, des revenus suffisants sont générés, et des services existent pour permettre aux garçons et aux filles de fréquenter l'école.

Figure 1: Résultats de CocoaAction: Afrique de l'Ouest



Sur la base de l'expérience des entreprises sur le terrain et des observations des experts, CocoaAction s'est focalisé sur trois secteurs prioritaires dans le cadre du package développement communautaire:

1. **Education primaire:** soutien visant à offrir un environnement propice à l'éducation primaire par des interventions précises dans ce secteur, et renforcement du suivi (au niveau communautaire) des indicateurs relatifs à l'éducation.
2. **Travail des enfants:** réduction de l'incidence du travail des enfants au sein des communautés productrices de cacao et des ménages de producteurs cibles de CocoaAction à travers l'éducation, la sensibilisation et la mise en œuvre du système de suivi et de rémediation du travail des enfants au sein des communautés, des ménages de producteurs cibles de CocoaAction, et au niveau de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Autonomisation des femmes:** amélioration des capacités et des possibilités pour les femmes d'influencer les décisions au sein de la communauté et dans les organisations de producteurs de cacao, et également l'augmentation du revenu global des familles à travers le soutien aux activités génératrices de revenus tant au sein de la cacoculture qu'en dehors de celle-ci.

Les actions dans le cadre des trois secteurs prioritaires d'intervention de CocoaAction peuvent être classées en trois catégories: les conditions préalables, les interventions prioritaires et les amplificateurs.

CocoaAction: Elements d'Intervention



1. **Conditions préalables:** Il s'agit des premières conditions à réunir au sein d'une communauté afin de créer un environnement favorable. Il est également question des critères à remplir en vue de permettre la mise en oeuvre des interventions prioritaires de CocoaAction. Ces conditions ne font pas partie de l'engagement de CocoaAction. Cependant, les entreprises peuvent décider d'accélérer la réalisation de ce processus au sein des communautés cibles, soit à travers un soutien direct ou un encouragement/une mobilisation des autres acteurs (gouvernements, communautés elles-mêmes, donateurs, ou autres acteurs concernés) dans ce but.



2. **Interventions prioritaires:** Il s'agit des actions alignées relatives aux engagements de mise oeuvre et de soutien pris par les entreprises dans les communautés au sein desquelles le package de CocoaAction (basé sur les résultats des évaluations des besoins communautaires) est en phase de mise en oeuvre. Ces actions contribuent directement à la réalisation des résultats de CocoaAction. Celles-ci prennent en compte l'engagement des entreprises à suivre les indicateurs de CocoaAction par rapports aux interventions prioritaires.



3. **Amplificateurs:** Il s'agit des actions supplémentaires susceptibles d'être initiées par les entreprises elles-même ou par d'autres acteurs. Elles (actions) ont un impact supplémentaire direct ou indirect sur le développement communautaire et les objectifs de CocoaAction. Ces actions supplémentaires peuvent jouer un rôle clé dans l'atteinte de l'impact de CocoaAction (communautés prospères). Elles ne feront ni l'objet de requêtes individuelles de la part des entreprises, ni l'objet d'initiatives dans le cadre de CocoaAction ; elles devront, plutôt bénéficier de recommandations. les Amplificateurs peuvent être initiés individuellement par les entreprises. Ils peuvent également être l'objet d'initiatives de la part des gouvernements, des communautés elles-mêmes, des donateurs ou autres parties concernées, et CocoaAction peut jouer le rôle de facilitateur à cet effet.

Les détails relatifs à la mise en œuvre, dans le cadre des trois secteurs d'interventions prioritaires, sont pris en compte dans le présent manuel. Il s'agit d'un aperçu des conditions préalables, des interventions prioritaires et des amplificateurs en fonction de chaque secteur prioritaire.

Ces trois domaines d'intervention (éducation primaire, travail des enfants, et autonomisation des femmes) sont essentiels pour le rajeunissement du secteur du cacao. Même si nous croyons que nombres de besoins de la communauté relèvent des domaines d'intervention en question, il faut tout de même reconnaître que d'autres besoins requièrent des interventions autres que celles de

CocoaAction. Il s'agit entre autres des questions de santé, d'assainissement, de construction de routes, etc. Nous reconnaissons que les trois domaines d'intervention prioritaire de CocoaAction ne pourront couvrir l'ensemble des besoins de chaque communauté, et qu'il y a beaucoup d'autres domaines qui ont besoin de soutien et de développement. Cependant, les interventions relatives à ces autres domaines ne relèvent pas de CocoaAction. Elles peuvent être mises en œuvre par chaque entreprise ainsi que par les gouvernements, les communautés elles-mêmes, les donateurs, ou d'autres acteurs concernés. La participation d'autres acteurs peut être facilitée par CocoaAction.

Pour répondre aux besoins d'une communauté selon les trois domaines prioritaires d'intervention du package développement communautaire, CocoaAction utilise les principes de développement communautaire (PDC) dans son approche.

L'objectif à court terme du PDC est de contribuer à l'autonomisation et au renforcement des structures communautaires. Le but n'est pas de créer une dépendance, mais plutôt, d'aider les communautés à devenir maître de leur propre destin. L'Autonomisation des structures communautaires est une étape importante vers l'atteinte de l'objectif à long terme qui est l'indépendance. Pour chacun des domaines prioritaires du développement communautaire, il existe des suggestions de partenariat avec les structures communautaires.

DEFINITION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Il s'agit d'une approche participative qui implique la communauté et assure son autonomisation. Le développement communautaire implique l'encouragement de la communauté en vue de la prise en charge des décisions de planification relatives aux projets de développement au niveau local.

L'impact de l'objectif à long terme de CocoaAction, qui associe les packages productivité et développement communautaire, accroît les opportunités socio-économiques à l'endroit des familles productrices de cacao. Toutes les interventions – dans le cadre de la productivité et du développement communautaire - nécessitent de travailler en tandem, à travers une approche holistique, dont le but est d'atteindre une véritable durabilité du secteur.

IV. Engagement de l'Ensemble de la Communauté Issue du Secteur du Cacao

Alors que le groupe constitutif de CocoaAction est composé de plusieurs grandes entreprises de cacao et de chocolat au monde, le succès du projet repose sur l'accueil et la prise en compte de la contribution d'autres entités grandes comme petites. La participation d'autres acteurs est cruciale pour l'atteinte des objectifs de CocoaAction. Le succès dépend également de la coordination des efforts de différents acteurs et parties prenantes. Sans la participation, à divers niveaux, des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, des ONG et des organismes à but non lucratif, des partenaires d'exécution, des spécialistes en matière de normes et de certification, des donateurs, des associations professionnelles, des autres industriels, des communautés elles-mêmes, etc., les objectifs ne pourront être atteints. CocoaAction a donc fait appel à divers organismes et entités tout au long du processus d'élaboration de sa stratégie. Les contributions et les conseils des partenaires ci-après, dans le cadre de la mise en œuvre du package développement communautaire, s'avèrent primordiales. Il s'agit des gouvernements, des ONG / organismes à but non lucratif, des institutions d'enseignement et de recherche, des partenaires d'exécution, des spécialistes en matière de normes et de certification, des donateurs, des associations professionnelles, d'autres industriels, des communautés, des groupes de producteurs, et des producteurs. Ces partenaires jouent divers rôles ; à savoir :

- la création d'environnements favorables à la mise en œuvre,
- la communication sur les stratégies et priorités nationales en vue de permettre l'alignement de l'industrie,
- la fourniture des interventions complémentaires relatives au développement communautaire,
- l'encadrement technique,
- la mise à disposition d'expertise et d'expérience en matière de développement communautaire,
- la boucle de rétroaction basée sur les données recueillies sur le terrain
- la mise à disposition de ressources intellectuelles,
- le partage d'expérience en matière de bonnes pratiques et d'échecs,
- les activités d'amplification,
- l'adhésion,
- la participation,
- la collaboration, et
- la mise à disposition d'un aperçu des moyens de subsistance des producteurs

Même si les points de vue exprimés dans le présent manuel pourraient ne pas refléter ceux des partenaires ci-après, CocoaAction tient à remercier tous ceux qui ont apporté leur expertise et observations tout au long du processus d'élaboration du package et du manuel relatifs au développement communautaire. CocoaAction tient par ailleurs, à présenter d'avance ses excuses pour les éventuelles omissions involontaires. Les partenaires en questions sont : Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les différents ministères ivoiriens et ghanéens, le Conseil du Café Cacao (CCC), Cocobod, le département du Travail des États-Unis (DOL), les Instituts Américains pour la Recherche (AIR), Stephanie Barrientos (Université de Manchester), le Comité pour l'évaluation des normes de durabilité (COSA), CARE international, Fairtrade international, Fair Trade USA, L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Initiative allemande en faveur de la durabilité du cacao (GISCO), GreeneWorks, le Centre international de recherche sur les femmes (CIRF), International Cocoa Initiative (ICI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Fondation Jacobs, NewForesight, Mil Niepold, Jacomina de Regt, Rainforest Alliance, Save the Children, Sustainable Food Lab, l'UNICEF, l'UTZ, Winrock international et World Education.

CocoaAction invite les autres acteurs impliqués dans la durabilité du cacao à faire des propositions relatives aux modalités de collaboration à partir de la présente stratégie. Pour plus d'informations, nous vous prions de contacter Nira Desai, Directrice Adjointe, CocoaAction. E mail: nira.desai@worldcocoa.org.

Chapitre 2: Développement Communautaire



I. Introduction

Le développement communautaire est une approche participative qui implique la communauté et assure son autonomisation. Il implique l'encouragement de la communauté en vue de la prise en charge des décisions de planification relatives aux projets de développement au niveau local.

CocoaAction ambitionne, dans la mesure du possible, intégrer les principes de développement communautaire (PDC) tout en se focalisant sur les trois domaines prioritaires définis ; à savoir: l'éducation primaire, le travail des enfants et l'autonomisation des femmes. L'implication de la communauté permet une identification précise et effective des besoins de ladite communauté. Par ailleurs l'importance et l'urgence des interventions de CocoaAction peuvent être également identifiées en collaboration avec les communautés elles-mêmes. L'implication et l'autonomisation des producteurs et des communautés, permet à ces derniers de prendre activement part aux interventions de CocoaAction. Tout en favorisant la croissance de l'engagement et l'appropriation du projet par la communauté, l'approche PDC contribue à l'efficacité et à la durabilité des interventions.

Les communautés devraient jouer un rôle actif dans l'identification des priorités de développement et prendre la responsabilité de la mise en œuvre et de la poursuite des activités, en collaboration avec les autorités locales et d'autres institutions d'appui. De ce fait, le succès à long terme des interventions de développement communautaire devra dépendre de l'engagement des communautés elles-mêmes et de leur autonomisation.

Il faut remarquer que les interventions de CocoaAction ne pourront répondre à l'ensemble des besoins d'une communauté, mais plutôt, elles ont pour objectifs d'identifier les domaines pris en compte dans le cadre des trois domaines d'intervention de CocoaAction. Par conséquent, les entreprises devront clairement informer les communautés sur le contenu des différentes interventions de CocoaAction afin d'éviter de susciter des attentes irréalistes. Les entreprises peuvent également recourir à d'autres voies, autres que celles proposées dans les interventions de CocoaAction, en vue d'apporter des réponses aux besoins de la communauté. Elles peuvent réaliser de telles actions soit par le biais de programmes spécifiques ou de partenariats conclus avec les gouvernements et les donateurs.

II. Mise en Œuvre du Développement Communautaire

L'efficacité du PDC sur le terrain nécessite la participation de la communauté à tous les niveaux du processus de mise en œuvre. La participation représentative est essentielle au développement communautaire. Elle est assurée à travers la collaboration avec les entités décisionnelles de la communauté, ainsi que les groupes marginalisés tels que les femmes, les enfants et les jeunes. Les principes du PDC seront énoncés pour chacun des éléments intervenant dans la mise en œuvre du développement communautaire. Les éléments en question sont:

- **Evaluation communautaire**
La communauté - à travers certains dirigeants, structures et / ou personnes - s'engage dans le processus d'identification des besoins de la communauté et de leur correspondance aux domaines d'interventions prioritaires de CocoaAction.
- **Plan d'action communautaire (PAC)**
La communauté est impliquée dans le processus de planification d'intervention qui prend en compte la sélection et la programmation de celles - ci sur la base des urgences, importances et priorités, et l'identification des rôles et responsabilités.
- **Mise en œuvre**
La communauté est impliquée dans la mise en œuvre des interventions. Il s'agit, par exemple, de la création et de l'autonomisation des structures communautaires.
- **Suivi et Evaluation (S & E)**
Le Suivi et Evaluation se fera en collaboration avec la communauté grâce (par exemple) à l'utilisation d'outils de responsabilisation sociale tels que le suivi participatif, les tableaux de bord communautaire et les systèmes de règlement des plaintes qui permettent à la communauté d'assurer la responsabilisation des interventions.

III. Evaluation Communautaire

Les évaluations communautaires représentent un élément clé pour le succès de CocoaAction, et plus spécifiquement, pour la mise en oeuvre sur la base du cadre de résultats de CocoaAction. Une évaluation communautaire est le point de départ d'un engagement envers la communauté. Elle sert également de référence pour les évaluations d'impact à venir.

Un document d'orientation relatif à l'évaluation communautaire est inclus dans l'annexe

En principe, les partenaires de mise en œuvre sur le terrain devront le plus souvent, conduire ou apporter leur appui à l'évaluation des besoins communautaires, en étroite collaboration avec les communautés elles-mêmes. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de leur engagement envers les entreprises de CocoaAction. Toutefois, il appartient aux entreprises de décider des modalités d'évaluation des besoins communautaires. Par ailleurs, certaines entreprises peuvent, également décider elles-mêmes, de conduire l'évaluation, en ayant recours à un autre partenaire tiers, ou à une autre alternative.

L'évaluation des besoins communautaires poursuit trois objectifs:

1. Participation de la communauté à travers les représentants des entités décisionnelles communautaires;
2. Identification des besoins d'une communauté; et
3. Activation de l'évaluation de l'impact

Les lignes ci-dessous présentent les détails de chacun des éléments en questions.

Participation de la Communauté

La première étape du processus d'évaluation communautaire consiste à veiller à ce que tous les acteurs concernés au niveau communautaire soient pris en compte. Tous les représentants concernés au niveau communautaire (à savoir : les leaders politiques locaux, les structures éducatives et les autorités, les comités et d'autres structures et personnes) doivent être identifiés et impliqués. Un effort particulier doit être fait en vue de l'implication des groupes vulnérables ou sous-représentés, tels que les femmes et les minorités. Les comités locaux ou d'autres structures capables de contribuer à la bonne marche du programme doivent être impliqués dès le début de l'engagement. L'implication de la communauté, dès le départ, permet l'instauration de la

confiance et l'appropriation du projet, tout en créant les conditions nécessaires à l'autonomisation de la communauté.

La participation active de la communauté dans le processus permet une prise en compte des spécificités locales telles que les traditions, les normes et les coutumes dans le processus d'évaluation communautaire. Les facteurs culturels peuvent révéler la valeur des différentes interventions au sein d'une communauté ou aider à l'identification de certaines étapes préliminaires dont l'occurrence pourrait précéder la mise en œuvre des interventions. Ces étapes préliminaires pourraient inclure : l'instauration de la confiance, la sensibilisation ou les activités de sensibilisation communautaire. Un délai adéquat doit être pris en compte dans le processus afin de permettre un véritable dialogue avec la communauté et faciliter ainsi l'appropriation et l'alignement.

L'engagement envers la communauté requière de la part des entreprises la création d'un environnement de travail caractérisé par la confiance et le respect. Cela pourrait impliquer la mise en place de principes clairs portant sur la collaboration avec la communauté et également les spécificités et sensibilités culturelles au sein de celle-ci. Par ailleurs, l'engagement pourrait tout aussi inclure à la fois les packages développement communautaire et productivité, dans la mesure où certains leaders communautaires, structures ou individus sont susceptibles d'être impliqués au niveau des deux packages à la fois.

De nombreuses entreprises sont déjà actives dans les communautés cibles. Ces entreprises pourraient s'appuyer sur des partenariats existants. Dans ce cas, les entreprises peuvent tirer parti des partenariats existants (commerciaux et autres) en vue de l'implication de l'ensemble de la communauté. A titre d'exemple, les coopératives et les fournisseurs peuvent apporter leur soutien à l'identification et à l'implication des acteurs communautaire concernés.

Evaluation Communautaire

Il existe une différence entre les points de départ des différentes interventions de CocoaAction au sein des communautés et la volonté de la communauté à s'en approprier. L'évaluation des besoins communautaires vise à identifier la nature des besoins de la communauté et les obstacles, le cas échéant, à les surmonter en vue de la mise en œuvre des interventions.

Les besoins communautaires doivent être identifiés, si possible, par la communauté elle-même ou en collaboration avec cette dernière. Un accent doit être également mis sur les interventions de CocoaAction dans le cadre de l'identification des besoins communautaires afin de déterminer l'importance et l'urgence des interventions relatives à l'éducation primaire, la lutte contre le travail des enfants et l'autonomisation des femmes au sein de la communauté.

L'évaluation des besoins communautaires doit prendre en compte une évaluation de l'ensemble des éléments de bonnes pratiques énumérés ci-dessous:

Évaluation communautaire dans le cadre de l'éducation primaire

- Besoins communautaires et état actuel des inscriptions et de l'assiduité;
- Etat et besoins en infrastructures scolaires formelles et / ou informelles existantes (latrines, logements en enseignants, cantines scolaires, salles de classe supplémentaires, pompe à eau), en matériel (livres, matériel didactique, uniformes, extraits de naissance) et en ameublement et en équipement (bureaux, tables-bancs, tableaux, panneaux solaires et ordinateurs);
- Etat et besoins des structures communautaires (Comités de Gestion des Etablissements (COGES) ou autres) en ce qui concerne la gestion des inscriptions et de l'assiduité.



Au cours de l'évaluation, les acteurs concernés issus de la communauté doivent être informés des objectifs de CocoaAction en matière d'éducation primaire afin de permettre leur adhésion. Les acteurs susceptibles de prendre part au processus, sont les directeurs d'école, les enseignants, les structures communautaires, les parents et les coopératives agricoles. Tout au long du processus, il convient d'observer une collaboration étroite et un l'alignement de l'ensemble des autorités et des responsables éducatifs de la localité concernée.

La disponibilité et l'état des infrastructures éducatives primaires formelles et informelles existantes révèlent les besoins en matière d'interventions dans le cadre de l'éducation des enfants issus de la communauté. Cette évaluation pourrait prendre en compte, par exemple, le nombre et la nature (publique, privée) des écoles, des salles de classe, des enseignants, et l'état des installations. Les données relatives aux inscriptions et à l'assiduité pourront être obtenus généralement auprès des écoles elles-mêmes et / ou à travers d'autres documents officiels disponibles auprès des autorités éducatives locales.

L'une des interventions clés en matière d'Education primaire, est représentée par la création et / ou l'autonomisation des comités locaux de gestion scolaire (connu sous le nom de SMC au Ghana et Comité de Gestion des Etablissements Scolaires ou COGES, en Côte d'Ivoire; cependant, toutes les occurrences de SMC dans les lignes ci-après, devront inclure à la fois le Ghana et la Côte d'Ivoire) ou des structures équivalentes. Par conséquent, l'évaluation devra inclure les données sur l'existence ou non de telles structures. Le cas échéant, l'évaluation devra identifier les capacités et besoins de ces structures. En cas de mise en exergue des besoins des structures en question, il convient d'évaluer les obstacles spécifiques liés à la satisfaction de ces besoins.

Evaluation du travail des enfants au niveau communautaire

- Sensibilisation communautaire en matière de travail des enfants conformément aux conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail ;
- Disponibilité et capacités des structures de protection des enfants au niveau communautaire (les comités de protection de l'enfance (CPE)), local/ regional/ national (systèmes de suivi du travail des enfants au niveau national (SSTE)), de même qu'au niveau de la chaîne d'approvisionnement (SSRT).



Le premier des éléments susmentionnés, dans le cadre du travail des enfants, vise à recueillir des données actualisées en matière de sensibilisation et de conditions relatives au travail des enfants au sein de la communauté. Cela permet d'identifier les interventions de base les plus importantes et urgentes relatives aux travaux des enfants au sein de la communauté. Cette analyse peut également inclure l'identification du profit réalisé par les coopératives de producteurs de cacao ou les autres groupes de producteurs dans le cadre du travail des enfants. Elle peut, par ailleurs, prendre en compte l'identification des indicateurs économiques clés en matière de travail des enfants dans le secteur du cacao, au sein de la communauté. Il s'agit entre autre, de l'ampleur du recours au travail des enfants dans les plantations et des modalités de viabilité économique associés à ce travail.

Dans le cadre de cette évaluation, les entreprises peuvent adopter des outils et des systèmes appropriés existants. L'annexe contient un exemple d'outil qui peut être utilisé pour l'évaluation du niveau de sensibilisation sur le travail des enfants dans une communauté. L'utilisation de cet outil ou d'un outil équivalent dans le processus d'évaluation du niveau de sensibilisation peut contribuer à l'alignement des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des interventions liées au travail des enfants. Le recours à ces outils peut également s'avérer plus facile et plus abordable contrairement à la conduite d'enquête exhaustive portant sur les risques ou la prévalence du travail des enfants au niveau de chaque communauté.

En outre, l'évaluation doit identifier les organisations et les structures de protection des enfants au sein de la communauté, et déterminer leurs capacités et besoins. Cette évaluation comprend également le statut et les potentialités des systèmes de suivi du travail des enfants (SSTE) au niveau local, régional et national, qui comprend à la fois des éléments réglementaires et institutionnels.

Evaluation communautaire de l'autonomisation des femmes

- Besoins des communautés et des organisations de producteurs et sensibilisation sur la question du genre
- Besoins communautaire et état actuel de la participation des femmes dans les organisations de producteur, les organisations communautaires et les structures de gouvernance communautaire
- Présence, objectifs et besoins des femmes en matière d'activités génératrices de revenus (AGR) au sein de la communauté



L'identification des interventions les plus importantes et urgentes en matière d'autonomisation des femmes exige du processus d'évaluation communautaire, la compréhension du niveau de sensibilisation actuel sur les questions du genre au sein de la communauté. L'évaluation doit également identifier les besoins et la situation des femmes dans le cadre de la participation aux activités génératrices de revenus. Elle pourrait également inclure l'accès des femmes aux ressources et aux formations liées aux activités génératrices de revenus ; à savoir : l'acquisition de formations et d'intrants (dans le cadre du package productivité). Il est également question d'activités génératrices de revenus non agricoles.

L'évaluation doit identifier les associations communautaires de femmes et d'autres structures importantes capables d'aider à l'identification des principaux besoins en matière d'autonomisation des femmes et de bénéficier d'assistance dans le cadre des interventions prioritaires. Enfin, le rôle des femmes dans les structures communautaires et les activités du secteur du cacao (rôle axée sur la prise de décision et l'influence de celle-ci) devrait également être évalué.

Activation de l'Évaluation de l'Impact

Sans connaître le point de départ de l'intervention au sein d'une communauté, il est impossible d'évaluer les progrès réalisés après la mise en œuvre. Bien que n'étant pas une évaluation préliminaire officielle, l'évaluation des besoins communautaires permet aux entreprises de construire une première représentation du point de départ au sein d'une communauté, sur la base des domaines d'intervention que sont: l'éducation primaire, le travail des enfants, et l'autonomisation des femmes. Cette évaluation servira de bases pour certains indicateurs énoncés dans le Manuel de suivi et évaluation. Elle devra également servir de référence à la mise en place d'objectifs et de délais réalisables.

En matière d'évaluation, la meilleure pratique est celle qui prend en compte l'évaluation holistique de la communauté, et non celle qui porte sur l'évaluation distincte de chaque domaine prioritaire. C'est un fait important puisqu'il existe une interdépendance entre les différents domaines d'interventions. Il importe de souligner, par exemple que l'état initial de l'incidence du travail des enfants est étroitement lié aux infrastructures et politiques éducatives mises en place au sein d'une communauté. Cependant, les modalités liées à l'évaluation communautaire de base, relève de la compétence des entreprises elles-mêmes. Certaines entreprises peuvent choisir d'effectuer des évaluations distinctes pour chaque domaine prioritaire (en collaboration avec des experts) puis ensuite combiner les résultats.

IV. Plan d'Action Communautaire

Un plan d'action communautaire (PAC) décrit le processus de mise en oeuvre des interventions au sein de la communauté. Ce plan est parfois élaboré par la communauté elle-même ou en collaboration avec les entreprises ou les partenaires d'exécution. La possession d'un tel plan permet la surveillance et le suivi des progrès. Le PAC doit être périodiquement révisé à l'effet d'assurer le réalisme des objectifs et délais et d'inclure les observations et / ou comptes rendu des évolutions récentes importantes. Un seul PAC peut et doit en principe couvrir tous les trois domaines prioritaires de CocoaAction (éducation primaire, travail des enfants, et autonomisation des femmes), ainsi que toutes les autres priorités identifiées par la communauté comme étant l'image de l'interdépendance et de la synergie entre les domaines prioritaires. Par ailleurs, les mêmes acteurs devront, souvent, s'impliquer dans divers interventions. D'où le besoin d'élaborer un PAC unique, plutôt que plusieurs plans de travail.

L'annexe comporte un modèle de plan d'action communautaire

VI. Suivi et Evaluation

Les activités de suivi, à savoir les enquêtes, les groupes de discussion, les interviews, etc., seront effectuées au cours des principales phases de mise en œuvre. Les données relatives au suivi seront utilisées pour l'évaluation progressive des changements au niveau des indicateurs clés de performance et la mise en exergue du lien entre les résultats et les interventions. En tant que contributions majeurs de CocoaAction, les activités de suivi permettront de tirer des leçons de l'impact des interventions et d'en tirer parti à l'effet d'élaborer des pratiques meilleures au profit de l'industrie du cacao et des communautés.

Les activités de suivi relèvent de la responsabilité de chaque entreprise membre de CocoaAction. La collecte des données peut être coordonnée et cumulées au moment des interventions ; c'est-à-dire, au cours de l'évaluation des besoins communautaires et lors des activités des entreprises et de leurs partenaires d'exécution au sein des communautés. Pour plus d'informations sur les composants du processus de suivi et évaluation de CocoaAction, prière de se référer au manuel de Suivi et Evaluation de CocoaAction.

Chapitre 3: Education Primaire



Enoncé du Problème

L'éducation primaire reste un défi dans de nombreuses communautés productrices de cacao. Là où il existe des écoles, il n'existe pas de comités locaux de gestion scolaires (SMC). Quand il en existe, ceux-ci démontrent leur incapacité à jouer leur rôle. Les infrastructures scolaires, le matériel et les équipements sont soit insuffisants ou en mauvais états.



Solution

Les interventions de CocoaAction soutiennent l'autonomisation des SMCs locaux (ou des structures équivalentes telles que les associations de parents d'élèves / d'enseignants et fournissent des interventions ciblées au niveau des infrastructures, matériels et équipements scolaires primaires. L'éducation primaire est considérée comme un élément essentiel à la mise en place de communautés productrices de cacao prospères. Grâce à l'éducation, les enfants peuvent acquérir des compétences nécessaires à la préparation de vie professionnelle future, soit en tant que producteurs de cacao professionnels, ou en tant que professionnels opérant dans des secteurs autres que celui du cacao.



Mise en oeuvre

Interventions prioritaires:

- Améliorations des infrastructures, matériel et équipements existants en matière d'éducation formelle ou non formelle
- Appui à la formation et / ou au renforcement des capacités des SMC ou des structures équivalentes, y compris, mais non limitatif, à la capacité de gestion des inscriptions

Indicateurs de performance et de résultats:

Amélioration des infrastructures, équipements ou matériels scolaires sur la base des besoins communautaires:

- *#écoles primaires bénéficiant des interventions de CocoaAction en matière d'infrastructures, d'équipements et/ou matériels scolaires*

Renforcement de capacité des SMC ou des comités équivalents. Encouragement à la création desdits comités, dans les localités où ils sont absents ou ne fonctionnent plus

- *# Appui aux SMC ou aux comités équivalents*

Indicateurs de résultats

Augmentation du nombre d'écoles primaires «fonctionnelles»

- *# filles et garçons inscrits dans les écoles bénéficiant d'interventions de CocoaAction en matière d'éducation*
- *# et % des écoles primaires bénéficiants des interventions de CocoaAction respectent les exigences spécifiques relatives aux fonctionnent véritable*
- *# SMC ou équivalents bénéficiants du soutien de CocoaAction fonctionnent effectivement*



I. Education Primaire et CocoaAction

L'éducation primaire de qualité pour les enfants apparaît comme un élément essentiel des différents aspects de CocoaAction, et un secteur important pour les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana. C'est un facteur clé à la fois pour la résilience au sein de la communauté et la durabilité à long terme du secteur du cacao dans les deux pays. Une éducation primaire forte jette les bases d'une population instruite, comportant la prochaine génération de producteurs professionnels de cacao, et peut contribuer à éloigner les enfants des pires formes de travail des enfants (PFTE) dans le secteur.

Présentement, les membres des communautés productrices de cacao peuvent ne pas percevoir la valeur de l'éducation pour leurs enfants. Ils s'intéressent soit aux coûts jugés trop élevés de l'éducation, ou restent septiques quant à la qualité de l'éducation offerte à leurs enfants. Dans ce cas, ils peuvent penser que les avantages de la contribution des enfants aux revenus ou aux moyens de subsistance familiale sont plus concrets et immédiats. Il s'agit entre autres de l'aide apportée dans les plantations, de la participation aux petits commerces sur un marché local, de l'accomplissement des tâches ménagères, ou de la garde des enfants plus jeunes.

Cependant, la viabilité économique du secteur du cacao exige des opportunités adéquates d'éducation pour la prochaine génération. L'éducation peut briser le cycle de pauvreté qui entrave le développement au sein des communautés agricoles rurales. Grâce à l'éducation des enfants, un avenir plus durable comportant plus d'opportunités d'emploi- tant au sein du secteur du cacao qu'en dehors de celui-ci sera possible. L'éducation permet d'améliorer la résilience au sein de l'ensemble de la communauté. Elle entretient une relation directe avec les autres domaines d'intervention. Sur la question du travail des enfants, par exemple, quand une communauté (y compris les parents, les enseignants, les dirigeants communautaires et les représentants du gouvernement) encourage l'éducation des enfants, elle réduit par la même occasion, l'incidence du travail des enfants.

L'amélioration de l'éducation primaire est également essentielle pour le succès à long terme du package productivité. La prise en compte de la question très concrète du désintérêt des jeunes à l'égard de la culture du cacao et des autres cultures, en tant que moyen de subsistance, est un impératif.

Les jeunes générations ne s'impliqueront dans la culture du cacao que si cette culture leur permet de mener une vie décente. Cela ne sera possible que si elles appliquent les compétences commerciales et l'esprit d'entrepreneuriat à la culture du cacao. La base des compétences en question réside dans leur fondation éducative, qui comprend les fondamentaux des calculs et de l'alphabétisation. Cette tentative d'attraction doit commencer par l'éducation et se valoriser par la création d'opportunités attrayantes dans le secteur du cacao. Lesquelles opportunités seront capables de captiver les jeunes dotés de l'esprit d'entrepreneuriat et formés pour appréhender l'activité agricole comme une entreprise rentable. Si les futurs producteurs de cacao bénéficient d'une bonne éducation pendant l'enfance, ils seront plus réceptifs et mieux disposés à adopter les compétences techniques améliorées en matière de gestion d'affaires, de comptabilité, d'utilisation d'engrais, de pratiques culturales, de rotation des cultures, de diversification, de réduction des risques et de gestion financière.

A long terme, l'amélioration de l'éducation primaire permettra l'instauration de plus de résilience au sein des communautés productrices de cacao, à travers l'éducation des futurs producteurs de cacao et de l'ensemble de la communauté, l'amélioration des opportunités d'emploi pour l'ensemble de la communauté, et la lutte contre le travail des enfants grâce à la scolarisation. En

outre, une éducation primaire plus forte renforce le potentiel de leadership futur de la prochaine génération, tant au sein du secteur du cacao qu'en dehors de celui-ci.

II. Résultats et Indicateurs Liés à l'Éducation Primaire dans le Cadre de CocoaAction

Tel que prévu dans le cadre des résultats de CocoaAction en matière d'éducation primaire, CocoaAction ambitionne accroître le nombre d'écoles primaires «fonctionnelles». Cela exige des interventions de soutien en faveur des SMC (ou structures similaires fonctionnelles), des écoles primaires (en termes d'infrastructures, d'équipements et / ou de matériels) en fonction des besoins et priorités de la communauté. Par ailleurs, les entreprises peuvent également s'impliquer dans d'autres activités (amplificateurs) tels que (l'aide à) la construction d'écoles, le soutien aux enseignants, et l'assistance en matière d'éducation non-primaire et de qualité (écoles maternelles, enseignement secondaire, formation professionnelle).

Les indicateurs ci-après permettent un suivi des progrès réalisés:

Résultats Relatifs à l'Éducation Primaire

Indicateurs de résultat:

Augmentation du nombre d'écoles primaires «fonctionnelles»

- # filles et garçons inscrits dans les écoles bénéficient d'interventions de CocoaAction en matière d'éducation
- # et % des écoles primaires bénéficiants des interventions de CocoaAction respectent les exigences spécifiques relatives aux fonctionnent véritable
- # SMC ou équivalents bénéficiants du soutien de CocoaAction, fonctionnent effectivement

Indicateurs de performance:

Amélioration des infrastructures, équipements ou matériels scolaires sur la base des besoins communautaires

- # d'écoles primaires bénéficiant des interventions de CocoaAction en matière d'infrastructures, équipements et/ou matériels scolaires

Renforcement de capacité des SMC ou des comités équivalents. Encouragement à la création de ces comités, dans les localités où ils sont absents ou ne fonctionnent plus

- # appui aux SMC ou comités équivalents

III. Interventions Relatives à l'Éducation Primaire

Conditions Préalables

Il existe un certain nombre de conditions préalables aux interventions en faveur de l'éducation primaire. Une évaluation de l'effectivité de ces conditions est menée par chaque entreprise dans le cadre de l'évaluation des besoins communautaires. Là où l'engagement avec la communauté, les

dirigeants ou les autorités locales s'avère être une condition préalable, cela est également considéré comme l'engagement initial avec la communauté. La description détaillée des conditions préalables se trouve au chapitre 2.

Preuve du soutien de la communauté à l'éducation

Le succès des interventions en faveur de l'éducation primaire exige de la communauté la compréhension et le soutien aux éléments d'interventions, à savoir, les résultats et les interventions prioritaires souhaitées. Cela garantit l'appropriation des interventions prioritaires et le soutien de la communauté dans la mise en œuvre des interventions.

Mise en place de système d'éducation informelle, en cas d'absence d'école

Dans certaines communautés, il n'existe pas d'établissements scolaires formels. Il faut donc créer des systèmes et / ou structures d'éducation non formelle à l'effet de permettre la mise en œuvre d'au moins certaines des interventions prioritaires énumérées ci-dessous. Ces systèmes et / ou structures d'éducation non formelles ne doivent pas enfreindre les cadres réglementaires et législatifs fixés par les différents ministères de l'éducation de Côte d'Ivoire et du Ghana. Par exemple, une école non formelle, fruit de l'initiative d'une communauté située dans une zone forestière protégée, peut faire l'objet d'interdiction de la part du ministère. Dans ce cas, elle ne peut bénéficier des interventions de CocoaAction.

Communautés disposée à la mise en place et à la gestion de SMC (ou équivalents)

CocoaAction prévoit un rôle important des SMCs ou structures équivalentes dans la réalisation de progrès en matière d'éducation primaire. La communauté doit être prompte à créer et à gérer de tels comités dans les zones où ils n'existent pas encore. Les procédures de mise en place de ces comités sont souvent définies au niveau national par les ministères d'éducation nationale de Côte d'Ivoire et du Ghana. Ces procédures peuvent comprendre les modalités de choix du comité et la nature de son mandat. Le soutien à la mise en place de tels comités fait partie du contenu des interventions.

Engagement des autorités éducatives au niveau local

Le soutien des ministères de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire et du Ghana aux efforts de l'industrie en matière d'éducation primaire représente une autre condition essentielle des interventions. Le succès des interventions de CocoaAction exige un échange de données et d'informations entre les entreprises de CocoaAction et les autorités éducatives, en particulier, avec les autorités éducatives au niveau local et au niveau des districts. Le soutien des autorités éducatives locales assurera également les perspectives de mise à disposition de structure scolaires appropriées et / ou d'enseignants qualifiés au niveau des communautés.

Interventions Prioritaires

Interventions Prioritaires en Matière d'Éducation Primaire

- Améliorations des infrastructures, matériels et équipements existants en matière d'éducation formelle ou informelle
- Appui à la formation et / ou au renforcement de capacité des SMC locaux ou des structures équivalentes, y compris, mais non limitatif, à la capacité de gestion des inscriptions

Les conditions et besoins en matière d'éducation primaire devraient varier considérablement d'une communauté à une autre. Il existe donc un degré de flexibilité remarquable relatif à la mise en œuvre des interventions prioritaires. Sur la base de l'évaluation des besoins communautaires (décrite au chapitre 2), les entreprises sont invitées à opérer un choix parmi les interventions prioritaires spécifiques à une communauté. Il s'agit des interventions énumérées ci-après.

Améliorations des infrastructures, matériels et équipements existants en matière d'éducation formelle

Il a été démontré que, pour de nombreuses communautés, les besoins les plus urgents en matière d'éducation primaire sont liés aux infrastructures, matériel et / ou équipements. Les entreprises peuvent fournir une ou plusieurs interventions à l'effet de soutenir directement l'éducation formelle ou informelle. Les types de soutien peuvent comprendre: les infrastructures (latrines, logements d'enseignants, cantines scolaires, salles de classe, et pompes à eau), le matériel (livres, matériel didactiques, uniformes, kits scolaires et documents juridiques tels que les extraits de naissance), et l'ameublement et l'équipement (bureaux, tables-bancs, tableaux, panneaux solaires et ordinateurs).

Souvent, l'assistance, en termes de kits scolaires et d'uniformes, est très appréciée par les parents, en particulier au début de l'année scolaire, qui coïncide avec le début de la campagne, c'est-à-dire, la période qui précède le paiement effectif du cacao vendu. Ces interventions peuvent aider les parents à assurer la scolarisation de leurs enfants.

Appui à la formation et / ou au renforcement de capacité des SMC ou structures équivalentes, y compris le renforcement de capacités en matière de suivi de l'assiduité et des inscriptions

Les SMC ou structures équivalentes sont considérées comme des ressources importantes pour l'évaluation et le soutien des progrès visant à réaliser les objectifs des interventions en matière d'éducation. Leurs mandats et structures sont définis par la législation nationale. L'intervention, dans ce contexte, vise à assurer l'autonomisation de ces comités en vue du succès de leurs mandats.

Il doit y avoir une flexibilité permettant la participation d'autres structures communautaires équivalentes. Ces structures pourraient par exemple fournir des intrants pour les besoins de la communautaires ou apporter un soutien aux SMC, en particulier au cours de la phase de démarrage. Les SMC peuvent s'avérer inappropriés, en raison des insuffisances liées aux capacités, aux volontés ou aux mandats, ou du fait de l'existence d'une structure communautaire plus appropriée. Par conséquent, les entreprises peuvent choisir de travailler avec des structures communautaires alternatives.

Les structures communautaires équivalentes (potentielles) pourraient inclure (liste non exhaustive):

- Les associations de femmes ou les groupes d'intérêt de femmes;
- Les clubs ou associations de jeunes;
- Les comités ou groupes d'intérêt au sein d'une coopérative agricole;
- Les associations de parents d'élèves et d'enseignants;
- Les comités de protection des enfants (CPE).

Tel que détaillé dans le chapitre 2, il importe d'identifier les capacités de démarrage de ces comités (ou structures équivalentes) à l'effet d'évaluer leur efficacité et besoins. Sur la base de cette évaluation, la présente intervention prioritaire peut être modifiée selon les besoins communautaires.

Les SMC ou structures équivalentes sont appelées à jouer un rôle crucial dans le succès de l'ensemble des interventions en matière d'éducation primaire. Dans la mesure où ces comités sont des structures éducatives officiellement mandatées au niveau local, un soutien supplémentaire à celles-ci doit permettre:

- La croissance du taux d'appropriation au niveau communautaire;
- D'assurer un suivi efficace sur le terrain (relatif au suivi par les parties externes);
- De renforcer les structures communautaires locales.

La formation des membres du SMC peut se faire avec le matériel existant, par exemple, en suivant les programmes de formation officiels ou à travers d'autres manuels. Il est recommandé ici d'inclure d'autres enseignants, les responsables de l'éducation du département ou d'autres personnes influentes de la communauté dans la formation dispensée aux membres du SMC. En outre, il est important d'aligner ces efforts sur les structures réglementaires et institutionnelles (éducatives) nationales et régionales existantes qui sont impliquées dans la formation et la supervision des SMCs.

Les Amplificateurs

En plus des interventions de base, un certain nombre d'amplificateurs liés sont identifiés et renforcent l'enseignement primaire au sein des communautés.

La construction d'écoles formelles

Dans de nombreuses communautés, les bâtiments scolaires peuvent faire défaut. Il est important de noter que si la construction d'écoles est en dehors du champ d'application de CocoaAction, les entreprises individuelles peuvent s'engager à la construction d'écoles ou à faire construire des écoles là où de tels besoins sont identifiés. De façon alternative, les entreprises peuvent aider les collectivités à atteindre les acteurs externes indiqués pour la construction d'écoles. Cet engagement avec les acteurs externes peut se faire dans le cadre de CocoaAction. Les acteurs externes potentiels approchés peuvent également inclure les gouvernements et les donateurs.

Le renforcement des capacités des enseignants

La qualité et la disponibilité des enseignants est essentielle à un système éducatif (primaire) efficace. Par conséquent, un soutien direct peut être fourni. Cela peut être la mise en place de formations continues périodiques aux enseignants pour compléter la formation reçue auprès de l'Etat. L'embauche et les salaires des enseignants demeurent la responsabilité des gouvernements.

Les entreprises de la stratégie CocoaAction ne doivent aucunement être impliquées dans le recrutement d'enseignants de façon indépendante.

Soutien et interventions en matière d'éducation autre que primaire (Ex : la maternelle, l'école secondaire, la formation professionnelle des jeunes)

L'éducation va au-delà de l'enseignement primaire. Ainsi, le soutien à l'éducation peut également s'étendre à la maternelle, à l'école secondaire et à la formation professionnelle des jeunes. La disponibilité et la qualité de l'éducation dans ces domaines peuvent être prises en charge par le biais d'une série d'interventions. Pour les écoles maternelles et secondaires, les interventions pourraient être similaires aux interventions de base pour l'enseignement primaire.

La formation professionnelle pour les jeunes vise à offrir aux jeunes et aux (jeunes) adultes des formes pratiques de formation en vue de les soutenir pour l'obtention de moyens de subsistance. Par exemple, pour les jeunes ayant un intérêt dans le secteur agricole, cela pourrait inclure la formation conformément aux compétences relatives aux affaires et aux services spécialisés de propagation de cacao ou de protection des cultures, couplée à l'utilisation d'applications de téléphonie mobile ou d'autres technologies. La formation des Jeunes et la formation professionnelle peut augmenter le package de la productivité, puisque la formation professionnelle pourrait inclure une formation sur les bonnes pratiques agricoles et la gestion agricole.

Un soutien supplémentaire pour l'enseignement secondaire peut également être fortement bénéfique pour le bien-être des communautés. Le succès dans la promotion de l'enseignement primaire, sans satisfaire la capacité requise pour l'école secondaire pourrait créer des goulots d'étranglement relativement aux possibilités d'éducation pour la tranche d'âge de 14-17 ans, qui est la plus vulnérable au travail des enfants. En outre, le soutien à l'enseignement secondaire, appuiera la formation continue des enfants après l'école primaire.

Les Jeunes au sein de CocoaAction

Pour la Côte d'Ivoire et le Ghana, la politique de la jeunesse est une des grandes priorités nationales, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur du cacao. Dans le secteur du cacao, est jeune toute personne qui se situe entre 18 et 40 ans selon le Conseil du Café-Cacao et tout individu âgé de 18 à 35 ans selon Cocobod. Compte tenu de la définition relativement large de la jeunesse, de nombreuses interventions de CocoaAction cibleront le segment des jeunes par définition.

Pour s'accommoder davantage de ce domaine important, il importe de cibler la composante jeunes à travers des interventions dans la productivité et également les piliers du développement communautaire. Le tableau ci-dessous répertorie les différentes interventions liées à la jeunesse de CocoaAction.

Tableau 1: Les Jeunes au sein de CocoaAction

	<i>Domaines d'intervention / interventions de base</i>	<i>Interventions potentielles / amplificateurs</i>
<i>La jeunesse dans le Package de Développement Communautaire</i>	Le travail des enfants: la fourniture d'une protection (suivi du travail des enfants et de l'éradication) pour le groupe d'âge le plus vulnérable au travail des enfants	Soutien à l'éducation post-primaire (pour le groupe d'âge le plus vulnérable au travail des enfants)
	Encourager les jeunes déscolarisés à réintégrer système formel de l'école primaire	Soutien à la formation professionnelle
		Activités génératrices de revenus en dehors de l'agriculture
<i>La jeunesse dans le Package de la Productivité</i>	Soutien pour la prochaine génération de producteurs de cacao en veillant à ce que les jeunes soient inclus dans les interventions de productivité, par exemple, en les ciblant à travers des formations	L'éducation de base combinée avec la formation agricole

Soutien / renforcement des capacités des autorités éducatives nationales et locales

Les systèmes éducatifs au niveau communautaire doivent être liés aux autorités éducatives locales lorsque celles-ci existent. Lorsque les autorités éducatives locales manquent de capacités, des interventions supplémentaires peuvent soutenir le renforcement des capacités de ces autorités.



Chapitre 4: Travail des enfants

Énoncé du Problème



Le travail des enfants a malheureusement été un défi dans les communautés productrices de cacao. Le travail des enfants est une pratique que l'industrie du cacao est déterminée à éradiquer. Ceci est une question de droits de l'homme et va à l'encontre des conventions internationales (en particulier les Conventions de l'OIT 138 et 182). En outre, les enfants qui sont victimes du travail des enfants sont limités dans leurs droits à l'accès aux possibilités d'éducation, nuisant à leurs chances d'avoir de plus grandes opportunités professionnelles à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur du cacao.

Solution



Afin de lutter contre le travail des enfants, un certain nombre d'interventions basées sur le niveau communautaire, la chaîne d'approvisionnement, et les interventions de productivité sont nécessaires pour traiter les causes profondes du mal. CocoaAction cherche à sensibiliser la communauté sur les questions de travail des enfants, ainsi que le renforcement de l'appropriation des interventions contre le travail des enfants. Les capacités de surveillance et d'éradication du travail des enfants basées sur la communauté et la chaîne d'approvisionnement doivent être construites et / ou renforcées, et ceux-ci doivent être alignés et compléter les systèmes nationaux de suivi du travail des enfants où/quand cela est possible.

La mise en Œuvre



interventions de base:

- Sensibiliser la communauté sur le travail des enfants
- Créer et / ou former un Comité de protection des enfants (CPE) ou tout autre structure ou une personne à base communautaire
- Construire et opérationnaliser des systèmes de surveillance et d'éradication du travail des enfants (SSRT)

Résultats et indicateurs:

nombre accru de CPE opérant et SSRTs (ou une structure similaire)

- # et % des communautés CocoaAction avec un CPE opérationnel ou une structure similaire
- # et % des ménages de producteurs de CocoaAction couverts par des SSRT opérationnels



Résultats et Indicateurs

Protection accrue de l'enfance dans les communautés CocoaAction et réduction significative du travail des enfants dans les ménages agricoles de CocoaAction et les communautés CocoaAction

- # et % des communautés CocoaAction avec un CPE ou une structure similaire démontrant de l'efficacité

- # et % des enfants vivant dans les ménages de producteurs de CocoaAction subissant le travail des enfants (lié au cacao ou autres) tel que défini par les articles 138 et 182 de l'OIT
- # et % des enfants vivant dans les ménages de producteurs non-CocoaAction subissant le travail des enfants (lié au cacao ou autres) tel que défini par les articles 138 ou 182 de l'OIT
- # et % des cas de travail des enfants avéré faux (lié au cacao ou autres) après assistance
- # et % des ménages de producteurs de CocoaAction couverts par un SSRT fonctionnant efficacement

I. Le Travail des Enfants et CocoaAction

L'objectif de réduire le travail des enfants en luttant contre la pauvreté des producteurs est fortement liée à la stratégie général de CocoaAction et est inclus à la fois dans le package de la productivité et le package de développement communautaire.

Certains de ces enfants d'aujourd'hui, s'ils sont scolarisés, seront la prochaine génération de producteurs de cacao avec les compétences nécessaires qui permettra une gestion efficace de la plantation comme une entreprise. Il leur faut acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir les producteurs, les entrepreneurs, les professionnels hautement productifs du futur. Il est crucial de répondre à la question du travail des enfants par d'autres interventions de CocoaAction en permettant aux enfants et donc à la prochaine génération de producteurs de cacao et aux communautés productrices de cacao de sortir du cycle de la pauvreté. Les interventions du CocoaAction relatives au travail des enfants se fonderont sur les progrès qui ont déjà été réalisés dans la prévention et l'éradication du travail des enfants par les entreprises de CocoaAction et les gouvernements au cours de la dernière décennie.

En outre, une attention particulière sur la réduction du travail des enfants est essentielle pour CocoaAction. La demande de main d'œuvre supplémentaire qui résultera de l'augmentation des rendements de cacao ne peut et ne doit se faire par le travail des enfants si le secteur veut être durable. Le défi consiste à augmenter le revenu des ménages pour permettre aux producteurs d'embaucher des travailleurs adultes au fur et à mesure que leurs rendements agricoles augmentent. Les interventions contre le travail des enfants complètent ainsi les interventions de productivité de CocoaAction par une contribution à des systèmes de protection de l'enfance visant à interdire que toute amélioration de la productivité qui se fasse, soit immédiatement ou ultérieurement, aux dépens des enfants.

II. Résultats et Indicateurs Liés au Travail des Enfants dans le Cadre de CocoaAction

Comme indiqué dans le cadre des résultats de CocoaAction, CocoaAction vise à accroître la protection des enfants et à réduire considérablement le travail des enfants d'ici 2020, et de contribuer à son élimination à long terme. Ceci doit être réalisé grâce à un fonctionnement efficace du SSRT (tout système aux niveaux communautaire ou de la chaîne d'approvisionnement qui répond aux critères d'efficacité, détaillées ci-dessous), et une capacité communautaire efficace à

l'effet de la protection des enfants. En outre, les entreprises sont encouragées à participer à des activités supplémentaires (amplificateurs) tels que le soutien de la liaison des communautés aux systèmes nationaux de surveillance (SSTE) du travail des enfants, à la qualité des SSRT et aux interventions liées, au sein du système éducatif qui ont un impact positif sur la protection des enfants.

CONVENTIONS DE L'OIT NO 138 SUR L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION À L'EMPLOI¹

	<i>L'âge minimum auquel les enfants peuvent commencer à travailler</i>	<i>Exceptions possibles pour les pays en développement (y compris la Côte d'Ivoire & le Ghana)</i>
<p><i>Travaux dangereux</i></p> <p><i>Tout travail qui est susceptible de compromettre la santé physique, mentale ou morale, la sécurité ou la moralité des enfants ne doit pas être effectué par une personne de moins de 18 ans.</i></p>	<p>18 (16: sous de strictes conditions)</p>	<p>18 (16: sous de strictes conditions)</p>
<p><i>Âge minimum requis</i></p> <p><i>L'âge minimum pour le travail ne devrait pas être inférieur à l'âge pour achever la scolarité obligatoire, et en tout cas pas moins de 15.</i></p>	<p>15</p>	<p>14</p>
<p><i>Travaux légers</i></p> <p><i>Les enfants entre l'âge de 13 et 15 ans peuvent effectuer des travaux légers, tant que cela ne menace pas leur santé et leur sécurité, ou n'entrave pas leur éducation ou leur orientation professionnelle et formation.</i></p>	<p>13-15</p>	<p>12-14</p>

¹Full Text:
http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_ILO_CODE:C138

Tel que défini dans le cadre des résultats de CocoaAction, les indicateurs suivants du travail des enfants seront suivis:

Enoncé d'Extrants sur le Travail des Enfants

Enoncé d'extrants et indicateurs:

Protection accrue de l'enfance dans les communautés CocoaAction et réduction significative du travail des enfants dans les ménages agricoles de CocoaAction et les communautés CocoaAction

- # et % des communautés CocoaAction avec un CPE ou une structure similaire démontrant de l'efficacité
- # et % des enfants vivant dans les ménages de producteurs de CocoaAction subissant le travail des enfants (lié au cacao ou autres) tel que défini par les articles 138 et 182 de l'OIT
- # et % des enfants vivant dans les ménages de producteurs non-CocoaAction subissant le travail des enfants (lié au cacao ou autres) tel que défini par les articles 138 ou 182 de l'OIT
- # et % des cas de travail des enfants s'étant avéré faux (lié au cacao ou autres) après assistance
- # et % des ménages de producteurs de CocoaAction couverts par un SSRT et qui fonctionnent efficacement

Enoncé d'extrants et indicateurs:

Nombre accru de systèmes de surveillance et d'élimination du travail des enfants et CPE (ou des structures similaires)

- # et % des communautés CocoaAction disposant d'un CPE opérationnel ou d'une structure similaire
- # et % des ménages de producteurs de CocoaAction couverts par un SSRT opérationnel

Les capacités suivantes devront être présentes, renforcées ou développées au sein des chaînes d'approvisionnement et des communautés afin de réaliser des progrès sur les résultats et les indicateurs ci-dessus:

- la sensibilisation au sein de la communauté sur le travail des enfants;
- la définition des normes communautaires qui contribuent à la protection de l'enfance;
- le plaidoyer et l'établissement de liens de référence avec les autorités locales compétentes;
- le suivi régulier pour question de travail des enfants;
- l'identification des risques et des cas de travail des enfants;
- la sensibilisation et la mise en contact avec les SSTE nationaux, y compris les lois nationales et les processus et structures d'élimination aux niveaux national, du district et au niveau local;
- l'élimination des risques et cas de travail des enfants identifiés.

CocoaAction définit l'efficacité pour les SSRT et CPE, comme indiqué ci-dessous:

Critères d'Efficacité du Système de Suivi et d'Élimination du Travail des Enfants

Un SSRT efficace devrait être en mesure de rendre compte des indicateurs de performance suivants:

- Nombre moyen d'heures de sensibilisation sur le TE par an / par communauté délivrée par le système.
- Le nombre moyen d'heures de formation subies par les responsables du suivi et de l'élimination.
- Pourcentage d'agriculteurs (membres de la Coop ou membres de la communauté) couverts par le système.
- Nombre moyen de visites de suivi / contacts par producteur couvert, par an.
- Nombre de cas de TE identifiés qui correspond à % des enfants suivis (par rapport aux lignes de base locales connues).
- Pourcentage de cas de TE identifiés ayant fait l'objet d'un suivi.
- Pourcentage de cas de TE identifiés aidés (par le biais de l'élimination ou de recommandation).
- Pourcentage de cas de TE aidé qui ne sont plus victimes du travail des enfants (lié au cacao ou autres) après assistance.

Questions Efficaces Auxquelles Doivent Répondre les CPE

Un CPE efficace devrait être en mesure de générer des données pour répondre aux questions suivantes:

- Y a-t-il un comité de protection d'enfants (CPE) communautaire ou un comité similaire établi?
- Combien de fois le CPE se réunit-il? (Au moins une fois: chaque mois, tous les 3 mois, tous les 6 mois, autre - préciser) - (contrôle des documents - Procès verbaux)
- Les membres du CPE ont-ils reçu une bonne formation spécialisée pour jouer ce rôle?
- Si oui, quelles formations les membres du CPE ont-ils reçus? Cocher toutes les cases applicables - (protection des enfants, la gestion des cas, le suivi du travail des enfants et l'élimination)
- Combien de membres ont-ils été formés? (classer par sexe)
- Les CPE ont-ils des liens étroits avec les autorités concernées aux niveaux des collectivités locales, du département (par exemple les travailleurs sociaux, les DCPEs, la police, les ONG, les travailleurs de l'éducation et de la santé?)

Un facteur important de succès dans la réalisation de progrès dans ces domaines est l'amélioration de l'alignement et la communication entre les entreprises de CocoaAction et les systèmes nationaux, pendant toutes les étapes de l'intervention dans les communautés et dans les rapports sur les progrès des interventions.

Pour plus d'orientations, prière consulter le Manuel de S & E.

III. Interventions Relatives au Travail des Enfants

Les Prérequis

Pour que les interventions CocoaAction sur le travail des enfants réussissent, les dirigeants communautaires doivent être prêts à mobiliser la communauté pour lutter contre le travail des enfants. Le niveau de la volonté des dirigeants de la communauté et d'appropriation peut être déterminé dans l'engagement initial et peut faire partie de l'évaluation de la communauté. Ceci est décrit beaucoup plus en détail dans le chapitre 2.

En outre, l'évaluation de la communauté montrera le degré de risque ou de prévalence du travail des enfants dans une communauté. Sur la base de l'évaluation, une combinaison appropriée et une intensité d'interventions (y compris les amplificateurs) doit être déterminée.

Les Interventions de Base

Les Interventions de Base Contre le Travail des Enfants

- Sensibiliser la communauté sur le travail des enfants
- Créer et / ou former un CPE ou une autre structure ou personne à base communautaire
- Construire et rendre opérationnels les SSRT

Sensibiliser la communauté sur le travail des enfants

Un élément clé pour assurer l'adhésion et l'engagement local sur le thème du travail des enfants est de mener une sensibilisation au sein de la communauté. Cette sensibilisation devrait commencer à partir de l'engagement initial avec la communauté et doit être menée avec plusieurs dirigeants communautaires concernés, les comités, les associations, les producteurs de cacao et d'autres structures et personnes. Cela peut se traduire dans la planification d'interventions de formation en utilisant du matériel de formation pré-existant.

Créer et / ou former un CPE ou une autre structure ou personne à base communautaire

Les CPE (parfois appelés comités communautaires de protection de l'enfant, ou CCPE), ou d'autres structures équivalentes, sont des comités communautaires qui peuvent remplir les exigences décrites dans la liste à puces à la page 30. Les mandats des CPE sont définis dans les décrets nationaux et leur capacité est généralement de 5-10 membres, pour la plupart sur une base de bénévolat.

Les rôles et les responsabilités des CPE :

- Mobiliser la communauté, mobiliser les ressources et faire le suivi de la protection des enfants et des actions de développement communautaire;
- Mener des séances de sensibilisation à l'endroit des membres de la communauté;
- Contribuer à l'adoption de règlements communautaires;
- Identifier les enfants et les familles vulnérables et à risque;
- Établir des liens et orienter vers des structures formelles de protection de l'enfant;
- Mettre occasionnellement en place des mesures de médiation.

Les CPE traditionnels ne disposent souvent pas du mandat pour remédier aux cas identifiés de travail des enfants. Au contraire, lorsque les CPE identifient des cas de travail des enfants, ils réfèrent ces cas aux systèmes et structures extérieurs et formels de protection des enfants aux niveaux municipal, régional ou national pour la rémédiation. Celles-ci pourraient par exemple inclure la police et les systèmes judiciaires, ainsi que les structures spécialisées de lutte contre le travail des enfants. En tant que tel, pour la sanction du travail des enfants, les CPE comptent souvent sur leurs relations ou réseaux avec ces systèmes et structures formels de protection des enfants.

Là où ces structures formelles de protection des enfants n'existent pas ou sont faibles, les CPE peuvent demander du renfort pour assurer la réalisation adéquate du suivi et de l'orientation vers la rémédiation ou des activités de réhabilitation. Cela peut nécessiter la fourniture aux membres du CPE des incitations ou des compensations, une formation et un soutien technique afin de leur permettre d'assurer le suivi du travail des enfants dans les ménages et exploitations agricoles. Cela peut également nécessiter la mise en place de ressources pour la mise en œuvre ou l'orientation vers des activités de rémédiation. Les réponses relatives à la prévention et la rémédiation seront spécifiques au contexte et au cas, mais pourraient inclure le soutien à la scolarisation (kits scolaires, uniformes, programme de cantines scolaires et bourses), la formation professionnelle pour les jeunes déscolarisés, ou la fourniture d'extraits de naissance.

Si les entreprises créent ou renforcent des CPE, ceux-ci devront être alignés sur les autres interventions de CocoaAction pour le développement communautaire, le cas échéant. Par exemple, le suivi du travail des enfants et la fréquentation scolaire sont étroitement liés et donc un CPE devrait mettre en œuvre et s'aligner sur les interventions de l'enseignement primaire. Selon les circonstances au sein d'une communauté, les CPE pourraient également compléter d'autres structures ou des personnes (de rémédiation) telles que les chaînes d'approvisionnement et le SSRT avec des activités spécifiques (par exemple, la sensibilisation et la mobilisation communautaire). Pour les entreprises qui utilisent une approche communautaire, les CPE pourraient être renforcées pour devenir la structure centrale dans un SSRT communautaires selon lequel les entreprises peuvent choisir d'engager les partenaires de mise en œuvre à renforcer les capacités des CPE et à soutenir l'exécution de la surveillance et de la rémédiation. A la fois, la chaîne d'approvisionnement et les SSRT conçus sur le modèle communautaires rendront compte sur la base des critères d'efficacité des SSRT.

Créer et rendre opérationnels les SSRT: deux modèles

Les SSRT basés sur la chaîne d'approvisionnement

Un SSRT basé sur la chaîne d'approvisionnement est un système de protection de l'enfance qui combine des capacités de suivi et de rémédiation avec les structures existantes et les relations au sein de la chaîne d'approvisionnement. Comme Les CPE, Les SSRT basés sur la chaîne d'approvisionnement peuvent effectuer certains travaux directement dans les communautés. Cependant, dans un modèle de SSRT basé sur la chaîne d'approvisionnement, les entreprises peuvent également renforcer les capacités de suivi et de rémédiation du travail des enfants à l'intérieur des SSRT et les adapter à la chaîne d'approvisionnement spécifique à l'entreprise: les fournisseurs, les coopératives, les groupes de producteurs et les producteurs. Les entreprises peuvent également fournir un fonds de rémédiation du travail des enfants, à partir duquel les activités de rémédiation sont financées si des cas de travail des enfants sont identifiés.

Selon le contexte, les principaux acteurs au sein d'un SSRT peuvent être:

- Les coopératives ou groupes de producteurs sont acteurs à part entière dans ce modèle. Ils fournissent des agents de suivi du travail des enfants qui assurent la supervision des agents de liaison des communautés de lutte contre le travail des enfants, la consolidation et au-delà, des rapports de données du système de suivi, l'identification des enfants à risque et la mise en œuvre et le suivi des activités de rémédiation. Les agents de lutte contre le travail des enfants reçoivent généralement une formation spécifique ainsi que le soutien matériel et financier, si cela est nécessaire et non déjà couvertes par la coopérative;
- Les fournisseurs gèrent la relation avec la coopérative;
- Les entreprises offrent un contrôle sur les SSRT, par exemple en s'engageant avec les partenaires d'exécution supplémentaires, en contribuant aux fonds de rémédiation, etc.;
- Les agents de liaison de la communauté de lutte contre le travail des enfants (qui sont généralement des producteurs issus de la communauté) entreprennent la sensibilisation sur le travail des enfants, le suivi du travail des enfants, la collecte de données, et l'identification et le suivi des cas de travail des enfants. Ils assurent également la mise en liaison avec la communauté, en particulier avec les institutions communautaires qui pourraient inclure des dirigeants communautaires, des comités de gestion des écoles, les enseignants et les CPE;
- Les partenaires supplémentaires de mise en œuvre peuvent aider à fournir des fonctions telles que le renforcement des capacités (formation), l'appui technique (conception d'outils), la coordination, la liaison avec les certificateurs, la gestion des systèmes de suivi, la gestion des fonds de rémédiation, la consolidation des données, et l'évaluation de l'impact.

Les SSRT communautaires

Un SSRT communautaire est un système de protection de l'enfance qui combine des capacités de suivi et de rémédiation menées par des structures et des liens communautaires dans le cadre institutionnel et réglementaire du travail des enfants existant aux niveaux municipal, régional et national. Les entreprises peuvent soutenir le renforcement des capacités au sein des communautés à travers le renforcement de l'existant ou la facilitation de la création de structures de protection de l'enfance (CPE), la formation des membres de ces structures et le financement des partenaires d'exécution afin de mener des activités de rémédiation.

Selon le contexte, les principaux acteurs au sein des SSRT communautaires peuvent inclure:

- Les communautés sont les acteurs les plus intégrales de ce modèle. Leur engagement à travers la mise en place de comités de développement communautaire (ou structures similaires), ainsi que la conception et la mise en œuvre des plans d'action communautaires est essentielle pour le soutien d'un environnement protecteur favorable pour les enfants. Les plans d'action communautaires doivent faire référence au taux de prévalence et aux besoins relatifs au travail des enfants, les recommandations et les interventions en matière de prévention et de rémédiation;
- Au sein des communautés, des comités de protection de l'enfance (CPE) ou les structures similaires jouent un rôle central comme indiqué dans leurs rôles et responsabilités à la page 27;
- Les entreprises opèrent un contrôle sur les SSRT, par exemple en s'engageant avec des partenaires d'exécution supplémentaires, en soutenant le fonds de rémédiation, etc.;
- Les partenaires supplémentaires de mise en œuvre pourraient aider à fournir des fonctions telles que le renforcement des capacités (formation), appui technique (conception d'outils), la coordination, la liaison avec les certificateurs, la gestion des systèmes de suivi, la gestion des fonds de rémédiation, la consolidation des données, et l'évaluation de l'impact.

Les structures et systèmes appropriés

Les interventions de CocoaAction pour le développement communautaire dans l'enseignement primaire et l'autonomisation des femmes, selon l'engagement de CocoaAction, doivent être mises en œuvre dans 4 communautés pour 1.000 producteurs CocoaAction. L'alignement aux interventions CocoaAction contre le travail des enfants signifie que les entreprises doivent atteindre ces mêmes 4 communautés, ainsi que la couverture de tous les producteurs CocoaAction dans leur chaîne d'approvisionnement. Cela garantit que tous les 300.000 producteurs qui adopteront le package productivité de CocoaAction auront suivi une formation rigoureuse sur les questions du travail des enfants et sont couverts par une SSRT.

Ce manuel ne prescrit pas comment mettre en œuvre la composante travail des enfants du package de développement communautaire. Pour certaines entreprises, le suivi et la rémédiation du travail des enfants seront mises en œuvre à la fois à travers la chaîne d'approvisionnement et la communauté. Pour d'autres, cela sera mis en œuvre par le biais d'une approche communautaire. Il est important que les entreprises considèrent le suivi et la rémédiation du travail des enfants de tous les points de vue, afin d'assurer que chaque producteur qui reçoit le package productivité fera l'objet de suivi et de rémédiation du travail des enfants, peu importe sa localisation, afin d'être considéré comme un producteur de CocoaAction.

Il est important de noter que les SSRT basés sur la chaîne d'approvisionnement et les SSRT communautaires sont des modèles différents. Leurs structures respectives (organisations paysannes et CPE) peuvent exiger une formation supplémentaire et / ou le renforcement des capacités. Pour déterminer l'intervention appropriée, les entreprises sont invitées à prendre en compte tous les facteurs pertinents, y compris: l'état des risques du travail des enfants dans une communauté; les capacités et structures actuelles de protection des enfants dans une communauté; la présence et la force des SSTE; et les coûts nécessaires de mise en place d'une SSRT basée sur la chaîne d'approvisionnement ou des SSRT communautaires.

Les enfants identifiés et confirmés (par le biais du suivi) comme étant effectivement impliqués dans les pires formes de travail des enfants ou à risque reçoivent un soutien ciblé ou orientés vers les services appropriés. Les mesures de prévention et de rémédiation ciblées seront spécifiques au contexte et au cas et basés sur les causes profondes du cas. Elles pourraient inclure le soutien à la scolarisation (kits scolaires, uniformes, programmes d'alimentation scolaire et bourses), la formation professionnelle pour les jeunes déscolarisés, ou la fourniture d'actes de naissance, ou l'apport d'un soutien aux parents afin de trouver des solutions alternatives de main d'oeuvre liées à l'agriculture.

Dans les deux modèles, ceux-ci devraient être alignées sur les autres interventions CocoaAction de développement communautaires, le cas échéant. Par exemple, le suivi du travail des enfants et la fréquentation scolaire sont étroitement liés et donc un SSRT devrait être appuyé et aligné sur les interventions dans l'enseignement primaire. Souvent, les activités de rémédiation peuvent permettre de faciliter l'inscription dans une école primaire ou d'aider à parvenir à l'acceptation formelle en classe comme réponses à court terme. Cependant, les réponses de rémédiation à long terme recommandent d'aborder les besoins en moyens de subsistance pour les ménages.

En fin de compte, l'important est que les interventions clés conduisent au progrès sur les indicateurs de travail des enfants et vers les coutumes tel que défini dans le Cadre des Résultats. A cette fin, les entreprises ont une flexibilité : à savoir comment concevoir, structurer, séquencer et exécuter leurs interventions.

Systeme national de Suivi du Travail des Enfants (SSTE)

Les SSTE nationaux font référence au très important cadre institutionnel et réglementaire du travail des enfants aux niveaux communautaire, municipal, régional et national. Spécialement, les SSTE font référence aux organismes législatifs et institutionnels chargés du contrôle et de la protection du travail des enfants. Les entreprises ont besoin d'être informées de l'existence et de la force des SSTE, et des liens entre les structures/personnes chargées du travail des enfants au niveau communautaire et les SSTE. En outre, les interventions du secteur privé dans le travail des enfants doivent coïncider et être intégrées dans les SSTE nationaux où ceux-ci existent.

Cette section décrit en des termes plus génériques les SSTE nationaux. Toutefois, les SSTE varient considérablement par pays et les situations en Côte d'Ivoire et au Ghana sont purement différentes.

Un SSTE comporte généralement un nombre d'éléments clés tels que l'identification, l'affectation, la protection et la prévention du travail des enfants dans tous les segments du travail, y compris au-delà de la culture du cacao (par exemple, toutes autres types d'agriculture, l'exploitation minière, le travail domestique, etc.). Les capacités de veille doivent exister afin de permettre l'identification des cas de travail des enfants. Les capacités et structures d'affectation doivent exister afin de permettre aux cas identifiés d'être traités de façon adéquate, y compris l'existence de services dans lesquels les enfants peuvent être affectés. La protection des enfants et les capacités de prévention du travail des enfants fournissent l'observation continue des lieux de travail pour s'assurer que des cas de travail des enfants ne réapparaissent pas et que des alternatives adéquates existent, par exemple dans le domaine de l'éducation.

Les SSTE sont situées à plusieurs niveaux de la gouvernance, du niveau national au niveau communautaire. Au niveau national, la politique et action contre le travail des enfants doit être définie. Cela comprend la mise en place de politiques et de législations contre le travail des enfants, la mise en place institutionnelle de systèmes et structures publics de protection et de mise en vigueur. La législation nationale est souvent liée aux engagements internationaux et peut par exemple définir comment les conventions internationales contre le travail des enfants (tel que les conventions 138 et 182 de l'OIT) sont soutenues au niveau national. La législation est souvent liée aux domaines concernés tels que l'éducation et l'emploi jeune.

Les institutions et législation nationales sont souvent soutenues au niveau régional par les autorités régionales qui pourraient mettre en place des mécanismes et politiques d'exécution et de contrôle du travail des enfants.

Au niveau local, le SSTE est typiquement soutenue par les structures d'application de la loi, de réhabilitation, d'affectation et de rapports. Cela pourrait inclure par exemple la police et les institutions spécialisées dans le travail des enfants.

Au niveau communautaire, le SSTE comprend la création et le mandatement des structures de contrôle. Ces structures pourraient comprendre les structures de contrôle communautaires (ex., les CPEs, les groupes de femmes, les groupes de jeunes), les structures de contrôle scolaires (ex., les inspecteurs scolaires, les comités de gestion scolaires les ONG), et le contrôle des lieux de travail (ex., les inspecteurs du travail, les travailleurs sociaux).

Dans la pratique, l'existence, le niveau d'exécution et les capacités du SSTE varient énormément et, dans plusieurs cas, pourraient être géographiquement limités ou entravés dans leur fonctionnement par des ressources limitées. Afin que les interventions contre le travail des enfants réussissent, les entreprises et les partenaires de mise en application doivent être conscients des SSTE appropriés, y compris des capacités pratiques, des capacités de coordination, du rôle de supervision, et du lien avec les capacités d'affectation et de remédiation de la communauté envers ces systèmes.

Les interventions contre le travail des enfants telles que la mise en place et le renforcement d'un CPE ou SSRT, devront s'accorder avec les SSTE nationaux là où ils existent ou se combiner avec de tels systèmes tel qu'élaborés. Par exemple, là où il y a des institutions et une législation spécifique pour la remédiation du travail des enfants, les interventions devraient être un complément et s'adjoindre à celles-ci. Au-delà de leur rôle opérationnel, la CPE ou les SSRT basés sur les chaînes d'approvisionnements pourraient également assurer la cohérence et la complémentarité entre les efforts de contrôle nationaux et les SSRT du secteur privé. Ainsi, les systèmes seront intégrés et se soutiendront mutuellement.

Détail de l'intervention

Il est important de noter que l'évaluation communautaire initiale décrite en détail au chapitre 2, est le point de départ de toute intervention dans une communauté. Précisément, en ce qui concerne le travail des enfants, le point de départ de la communauté peut influencer celles des structures ou personnes avec lesquelles les entreprises choisissent de travailler pour réaliser le progrès recherché. Par exemple, dans les communautés où les CPE et/ou les SSTE n'existent pas ou sont insuffisants, et où le risque de travail des enfants est élevé, les entreprises peuvent installer un CPE (ou une structure équivalente). Selon l'engagement de CocoaAction, quel que soit la structure mise en œuvre (qu'elle soit basée sur les chaînes de valeurs ou sur la communauté), tous les foyers des producteurs de CocoaAction doivent être couverts par les activités des SSRT.

Amplificateurs

Le premier amplificateur pour cette zone est l'existence des SSTE nationaux, y compris les structures d'affectation et de remédiation, les processus et les capacités. Cela est hors de contrôle des entreprises. Là où ce genre de système existe, les CPE communautaires (ou structures équivalentes ou personnes) peuvent se joindre à ces systèmes et présenter les cas identifiés de travail des enfants pour une remédiation. Les données collectées à travers les systèmes SSRT d'entreprise peuvent également être partagées avec les bases de données SSTE nationaux. Les entreprises devraient dès lors s'assurer que les interventions et capacités communautaires contre le travail des enfants soient conformes au SSTE national là où cela est utile.

En outre, tel qu'écrit dans le chapitre précédent sur l'éducation, les interventions ci-dessus tireront énormément avantage des liens avec d'autres interventions visant le groupe d'âge vulnérable de 14-17 ans, et cela, tant dans l'éducation secondaire formelle que dans les initiatives jeunes.

Chapitre 5: Autonomisation des femmes



Énoncé du Problème

Dans les communautés productrices de cacao, les femmes ne sont pas souvent reconnues comme productrice soit pour le rôle qu'elles jouent au champ ou au sein de la communauté. En plus, ceux qui ne sont pas producteurs ne bénéficient pas souvent du cacao et des améliorations du secteur. Dans nombres de cas, les femmes prennent rarement part aux structures ou processus de prise de décision au sein des organisations agricoles, de la communauté et/ou de leurs ménages. En plus, les femmes manquent souvent de soutien pour leur rôle dans les activités génératrices de revenu autre que le cacao.



Solution

L'autonomisation de la femme est importante pour l'amélioration du statut de la femme, l'accroissement des revenus et le renforcement de la communauté dans son ensemble. Les interventions de CocoaAction visent à contribuer à l'autonomisation des femmes en soutenant leur accès équitable aux intrants agricoles, aux aptitudes et aux services à l'effet d'accroître leur émancipation économique à travers le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) tel que demandé et également à prendre part aux organisations et structures de leadership agricoles et communautaires où elles ont la capacité et l'opportunité d'influencer les décisions.



Mise en Application

Interventions clés:

- Assurer une formation sur l'égalité du genre aux femmes, aux hommes, au personnel de mise en œuvre des programmes, aux organisations agricoles et à la communauté;
- Soutenir la participation des femmes aux organisations agricoles et aux structures de gouvernance communautaire;
- Soutenir les activités génératrices de revenus (AGR) tel que demandé par les femmes.

Résultats et indicateurs:

Sensibilisation accrue des communautés et organisations paysannes sur l'autonomisation des femmes

- # des agriculteurs et/ou des responsables communautaires formés aux programmes de sensibilisation à l'égalité des sexes

Forte participation des femmes aux organisations agricoles et/ou communautaires

- # et % de femmes membres d'organisations agricoles et/ou communautaires

- *# et % de femmes membres des structures de gouvernance communautaires*
- Capacité accrue des femmes à comprendre les AGR
- *# de femmes soutenues pour entreprendre ou renforcer une AGR*



Résultats et Indicateurs

Capacités et opportunités renforcées des femmes à générer des revenus accrues et à influencer les décisions

- *# et % de femmes dans les communautés de CocoaAction qui rapportent un contrôle accru du revenu*
- *# et % de femmes dans les organisations agricoles/organisations communautaires dans les communautés de CocoaAction contribuent à la prise de décision*
- *# et % de femmes dans les communautés de CocoaAction qui rapportent un revenu accru comme résultat d'AGR*

I. Autonomisation des Femmes et CocoaAction

Au sein de CocoaAction, l'autonomisation de la femme est une question qui est étroitement liée au succès de la productivité ainsi que des packages de développement communautaire. Il reconnaît les contributions de grande valeur faites par les femmes productrices et les épouses des producteurs dans le développement de la chaîne de valeur. Ces femmes abattent une importante portion du travail dans les cacaoyères et participent à plus de 50% des différentes étapes de la production de cacao. Au-delà des travaux champêtres, les femmes sont impliquées dans les ménages et doivent également assurer le bien-être des enfants et de toute la famille. Leurs contributions aux niveaux des travaux champêtres et du ménage aident à promouvoir des communautés stables où les services d'amélioration des moyens d'existence peuvent prospérer.

Toutefois, sur la base de récentes déclarations, la contribution de femmes dans le secteur du cacao n'est souvent pas reconnue ou alors, est dépréciée. Là où les femmes travaillent sur des plantations familiales, sur des terres appartenant à leurs maris, par exemple, elles ne profitent souvent pas ou n'ont pas accès aux revenus générés par la plantation. Leur accès ou participation aux interventions visant à accroître la productivité telles que les intrants et les formations est également limité, étant donné qu'elles ne sont souvent pas considérées comme les "propriétaires exploitants". Le niveau d'alphabétisation bas parmi les femmes entrave également leur habilité à prendre part aux formations. La combinaison de leurs responsabilités agricoles avec leurs responsabilités ménagères dans plusieurs cas contraint le temps des femmes et affecte leur capacité à bénéficier pleinement des interventions visant à améliorer la productivité. Le résultat est ainsi une imperceptibilité de la contribution des femmes à la chaîne des valeurs et une insuffisance dans les interventions qui traitent de façon plus appropriée de leurs uniques défis. Pour les affaires, négliger les femmes signifie bénéfices réduits, efficacité décriée, cacao de basse qualité et généralement niveaux de productivité bas comparé à leur pairs² hommes. Pour les femmes cela signifie exclusion des opportunités visant à renforcer les capacités, générer des

²SustainableTreeCrop Program (SCTP) les données montrent que les rendements (par hectare) des femmes sont en moyenne 61 kg de moins que ceux des hommes.

revenus et améliorer les opportunités de moyens d'existence de leurs enfants, la famille et la communauté.

Reconnaître que les femmes producteur de cacao ne sont pas homogènes dans leurs besoins, il y a encore cependant des recherches disponibles révélant une corrélation dans la participation aux initiatives d'amélioration de la productivité telles que la formation et l'autonomisation³. Les bénéfices de l'autonomisation des femmes conduiront à une meilleure qualité de vie pour leurs enfants, telles que l'inscription dans bonnes écoles et la prévention contre le travail des enfants. L'autonomisation des femmes, par la reconnaissance de leurs contributions en tant que productrices et en leur fournissant l'accès aux formations et aux intrants profitera directement aux interventions de productivité. Par exemple, impliquer les femmes travaillant sur les plantations familiales dans les activités de formation peut accroître de façon significative la quantité et la qualité du cacao produit.

Les interventions de CocoaAction dans ce secteur visent dès lors à améliorer l'égalité des sexes dans et en dehors du secteur du cacao, qui en retour profitera à la productivité, à la résilience et à la justice sociale au sein des communautés cacaoyères.

En plus du travail dans les plantations de cacao familiales, les interventions d'autonomisation de la femme visent à fournir aux femmes de meilleures opportunités dans les activités génératrices de revenus. De plus, les interventions visent à fournir aux femmes de meilleures capacités pour influencer la prise de décision au niveau du ménage. Ces interventions visent à contribuer à l'essor d'une communauté viable et prospère. Par exemple, les femmes dépensent souvent plus de leur revenu que les hommes sur la santé, l'éducation et la nutrition des membres de leur famille, en particulier sur leurs enfants, et autant que les revenus des femmes s'accroissent, la probabilité de la scolarisation de leurs enfants s'accroît de même.

Autonomiser les femmes pour non seulement gagner, mais aussi contrôler le revenu dans le ménage, provenant soit du cacao ou d'autres choses. Ainsi, cela aura des impacts positifs à grande échelle sur le secteur du cacao et la communauté dans son ensemble. De plus, vu le rôle important que jouent les femmes dans et en dehors du secteur du cacao, il est indéniable qu'en dehors de l'autonomisation de la femme, la durabilité et l'avenir du secteur du cacao et également les communautés cacaoyères soient menacés.

II. Résultats et Indicateurs Liés à l'Autonomisation des Femmes dans le Cadre de CocoaAction

Comme présenté dans le Cadre des résultats de CocoaAction, le résultat de l'autonomisation de la femme que vise CocoaAction est que les femmes aient de meilleures capacités et opportunités à générer des revenus accrus et influencer les décisions. Cela sera possible en accroissant les capacités des femmes à générer des revenus sur la base des priorités de la communauté et des possibilités locales, en accroissant également les rôles de prise de décision des femmes au sein des organisations agricoles et communautaires, et en augmentant la sensibilisation au sein des organisations communautaires et agricoles sur l'autonomisation de la femme. De plus, les entreprises sont encouragées à s'engager dans des activités supplémentaires (amplificateurs) telles que le soutien aux femmes au niveau du ménage, l'augmentation de l'accès des femmes aux ressources économiques, et les formations et dialogues guidés avec les homologues hommes.

³ Acquisition d'aptitude, Renforcement de capacité et autonomisation économique de la femme : Etude de cas de Women Education Center, BirninKebbi (Danjuma et al)

Dans le but de mesurer les progrès réalisés dans ce résultat, les indicateurs suivants sont à considérer:

Énoncé des Résultats de l'Autonomisation de la Femme

Énoncé des résultats et indicateurs:

Meilleures capacités et opportunités des femmes à générer des revenus accrus et influencer les décisions

- # et % de femmes dans les organisations agricoles/communautaires au sein des communautés contribuant à la prise de décision
- # et % de femmes dans les communautés de CocoaAction qui font un rapport sur le revenu accru comme résultat de l'AGR
- # Et/ou % de femmes dans les communautés qui rapportent un meilleur contrôle du revenu

Énoncé des résultats et indicateurs:

Sensibilisation renforcée dans les organisations communautaires et agricoles sur l'autonomisation de la femme

- # de producteurs et/ou responsables communautaires formés aux programmes de sensibilisation à l'égalité des sexes

Participation accrue des femmes dans les organisations agricoles et/ou communautaires

- # et % de femmes membres d'organisations agricoles et/ou communautaires
- # et % de femmes membres des structures de gouvernance communautaires

Capacité accrue des femmes à entreprendre les AGR

- # de femmes soutenues à entreprendre ou renforcer des AGR

L'autonomisation des femmes va au-delà des femmes ayant des postes de leadership et d'influence et ce ne sont pas toutes les femmes de la communauté qui auront besoin de devenir des dirigeantes ou occuper des postes d'influence pour que cette intervention soit un succès. Plutôt, les femmes ont besoin d'avoir accès aux opportunités et aux formations, avoir une agence suffisante et une autodétermination afin de tirer profit et bénéficier de ces opportunités et profiter de l'accès et la reconnaissance de leur rôle dans les activités génératrice de revenus.

La reconnaissance de la valeur des femmes dans les travaux champêtres est critique. Les femmes qui ne possèdent pas de terres ou qui ne sont pas reconnues en tant que productrice de façon typique ont des positions très différentes dans la communauté par rapport à celles qui ont des terres. De façon spécifique ces femmes n'ont pas souvent le même accès aux ressources, aux formations et souvent elles ont un accès très limité aux revenus du cacao malgré leur grand dévouement dans les travaux champêtres.

Pour cette raison, les indicateurs sur l'engagement des femmes dans l'agriculture et les organisations communautaires sont inclus, en plus des indicateurs mesurant la portée à laquelle les femmes ont accès et bénéficient des activités génératrices de revenus. Les progrès selon ces indicateurs peuvent indiquer dans quelle mesure les femmes sont reconnues pour leur rôle de génératrices de revenus, sont membres actifs d'organisations génératrices de revenus dans la communauté (agricoles et non agricoles), et fondamentalement, ont la probabilité de contrôler ou de prendre part dans le contrôle du revenu généré. Les progrès selon ces indicateurs peuvent indiquer que les femmes ne deviennent pas seulement des dirigeantes et occupent des postes d'influence, mais que les femmes contribuent et sont reconnues pour leurs

rôles au sein des organisations et activités génératrices de revenus tels que les groupes d'intérêt ou les associations de femmes.

III. Interventions relatives à l'autonomisation des femmes

Préalables

La question du genre est souvent un sujet où la sensibilisation communautaire est plus importante et vient avant la mise en place des interventions. Ainsi, deux préalables clés ont été identifiées pour les interventions concernant l'autonomisation de la femme. En premier lieu, les efforts de sensibilisation doivent avoir lieu dans une communauté afin d'établir un degré initial de compréhension et d'engagement sur le sujet. Les dirigeants communautaires, les structures et les individus les plus appropriés avec qui ces efforts de sensibilisation devraient être entrepris, peuvent être sélectionnés à partir de l'engagement initial avec la communauté dans le cadre de l'approche basée sur la communauté. Ce préalable est si important qu'il est inclus comme une intervention clé attendue des entreprises, dans le cadre de leurs interventions de développement communautaire.

En deuxième lieu, suite à ces efforts de sensibilisation, les femmes et les hommes de la communauté devraient afficher une volonté à œuvrer à l'endroit de l'égalité du genre. Cela inclut non seulement le soutien aux interventions d'autonomisation de la femme, mais également une volonté de la part des dirigeants, structures et individus clés au sein de la communauté pour jouer activement un rôle dans la sensibilisation et la mise en œuvre de ces interventions.

La mise en œuvre de ces préalables peut être faite dans le cadre de l'engagement initial avec la communauté à travers l'évaluation communautaire et les étapes du Plan d'Action Communautaire (PAC), qui sont décrites dans le chapitre 2. Ces efforts doivent rester liés aux normes sociales présentes dans une communauté.

Interventions Clés

Interventions Clés de l'Autonomisation de la Femme

- Assurer une formation sur l'égalité du genre aux femmes, aux hommes, au personnel de mise en œuvre des programmes, aux organisations agricoles (coop.) et à la communauté
- Soutenir la participation des femmes aux organisations agricoles et aux structures de gouvernance communautaire
- Soutenir les activités génératrices de revenus (AGR) tel que demandé par les femmes.

Pour toutes interventions clés, il est important de noter que les femmes disposent souvent d'un temps limité disponible pour elles-mêmes, compte tenu de leurs rôles dans l'éducation des enfants et le ménage. Dès lors, toutes les interventions devraient s'accommoder à la disponibilité du temps des femmes. Cela pourrait vouloir dire, dispenser des formations à une heure convenable de la journée ou un jour convenable de la semaine et dans un endroit approprié, ou alors offrir des équipements de garde d'enfants pendant les formations.

En plus, dans le souci d'améliorer le succès du programme et minimiser les risques, les hommes de la communauté ne doivent pas seulement être sensibilisés mais doivent être également inclus dans les interventions sur l'égalité du genre là où cela s'avère possible.

Assurer une formation sur l'égalité du genre aux femmes, aux hommes, au personnel de mise en oeuvre des programmes, aux organisations agricoles et à la communauté

La connaissance et la sensibilisation sont des barrières importantes à l'autonomisation de la femme. Cependant, l'une des interventions clés est la formation sur l'égalité du genre pour tous les acteurs concernés afin de reconnaître les inégalités du genre et leur impact sur le bien-être général: hommes et femmes de la communauté, personnel de mise en oeuvre des programmes, organisations agricoles (coopératives) et la communauté dans son entièreté, et surtout, y compris les hommes qui doivent être de la partie afin d'assurer le succès de ces interventions.

Au cours de l'évaluation de la communauté, le degré de rachat de la communauté en faveur des interventions pour l'autonomisation des femmes est mesuré et un plan d'action est élaboré pour le type et degré de sensibilisation demandé. De plus, les dirigeants communautaires, structures et individus concernés sont identifiés afin de savoir pour qui ces efforts de sensibilisation devront être déployés.

Une fois que les besoins et les structures et individus appropriés pour la formation ont été identifiés, les formations sont dispensées pour s'assurer que la communauté comprend et soutien l'autonomisation de la femme.

Soutenir la participation des femmes aux organisations agricoles et aux structures de gouvernance communautaire

L'un des importants moyens d'accroître l'influence des femmes dans leurs communautés est de soutenir leur participation aux organisations agricoles et communautaires. Alors que cela implique le soutien au rôle des femmes aux postes de dirigeants dans de telles organisations, accroître la participation des femmes au sein de ces organisations peut déjà être un grand pas en avant. Ainsi, le succès de cette intervention peut être mesuré à la fois en termes de quantité et de qualité de participation: combien de femmes sont actives dans ces organisations et quelles sortes de rôles les femmes jouent-elles?

Soutenir les activités génératrices de revenus (AGR) tel que demandé par les femmes

Les Activités génératrices de revenus (AGR) sont des activités entreprises pour gagner de l'argent. Le but est que les capacités des femmes à entreprendre des AGR sont renforcées et leur pouvoir d'exécuter des tâches et leur autorité dans le ménage et au sein de la communauté sont accrus en même temps que le flux de revenu accru – ou plus stable. Cela peut en retour impacter le bien-être général du ménage étant donné que les femmes sont mieux capables de supporter le pain quotidien de leurs enfants.

Pour mieux aider les femmes, les AGR à soutenir devraient et peuvent être celles traditionnellement entreprises par les femmes et demandées par les femmes, et situé à domicile ou près du domicile. Les AGR potentielles doivent concerner les activités dans lesquelles les femmes peuvent utiliser les aptitudes dont elles disposent déjà. Les activités peuvent aller du séchage, traitement ou conservation d'aliments et la commercialisation de produits; la culture et la vente de produits agricoles; la création ou l'amélioration de bétail ou l'aviculture ; à l'artisanat

ou la couture. Les AGR peuvent varier selon les conditions spécifiques de la communauté. Le soutien aux activités génératrices de revenus des femmes pourrait également inclure le soutien aux efforts de diversification des cultures des agricultrices. Cela créerait un double-avantages de revenue accru et également, contribuerait à une meilleure nutrition pour les agricultrices et leurs familles, pour celles qui choisissent de cultiver des vivriers.

Le but de cette intervention n'est pas seulement d'accroître l'implication des femmes dans les AGR mais également de s'assurer qu'elles ont une indépendance et une auto-détermination dans ces processus, et de rehausser le degré de contrôle que les femmes ont sur le revenu. Cela peut conduire au contrôle des ressources et revenue que leurs activités génèrent et donc à avoir l'autonomie de faire des choix sur leurs activités de subsistances. A travers le soutien aux AGR, les entreprises devraient se focaliser sur les connaissances, aptitudes et assurances grandissantes des femmes, toutes choses qui sont nécessaires pour que les femmes prennent pleinement part au processus de développement communautaire. Alors, les femmes seront également capables de participer au planning et à la prise de décision dans le foyer et dans la communauté dans son intégralité.

Les femmes ont accès aux intrants pour la production de cacao et à la formation

En plus des interventions répertoriées ci-dessus, il est important d'inclure les agricultrices dans les interventions de productivité de la CocoaAction. Cela est inclus dans le cadre du package de Productivité sans être listé comme une des interventions clés dans ce manuel. Toutefois, en raison de son importance, des conseils sur ce sujet sont fournis ci-dessous.

Présentement, les agricultrices ne bénéficient pas souvent du même accès aux intrants relatifs à la productivité et aux formations comme leurs homologues hommes et ne sont souvent pas considérées comme des producteurs. En termes de productivité, des efforts ciblés doivent être entrepris pour s'assurer que les femmes ont accès aux intrants de productivité de CocoaAction et à la formation afin de leur permettre de profiter des interventions pour l'amélioration de la productivité. Pour cette intervention, il faut une coordination étroite et une harmonisation avec les interventions du package de productivité pour s'assurer que les femmes sont comprises dans les intrants de productivité et la formation.

Les femmes sont autonomisées en leadership au sein de leurs organisations agricoles

Les femmes sont typiquement sous-représentées dans les organisations de producteurs, et cette intervention vise à rehausser le rôle des femmes dans ces organisations. C'est un double avantage de rehausser la reconnaissance des femmes en tant qu'agricultrices et d'accroître leur degré d'influence dans le secteur agricole. En plus des postes de responsabilité, les femmes devraient être également encouragées et soutenues dans la prise de rôles, tels que celui de formateurs au sein de ces organisations.

Pour les femmes non propriétaires de champs, les inclure dans les activités de productivité et les organisations agricoles demande souvent des stratégies alternatives qui traitent des barrières structurelles à leur participation. Cela pourrait inclure par exemple l'initiation d'un double enregistrement pour les épouses dans les coopératives étant donné que les femmes non propriétaires sont souvent exclues car la propriété foncière est un préalable d'adhésion. En plus, il faut des considérations spécifiques pour s'assurer que les non propriétaires sont capables d'accéder aux avantages. Cela pourrait inclure la défense des intérêts des coopératives et des groupes d'agriculteurs.

Amplificateurs

En plus des interventions clés, un nombre d'amplificateurs sont identifiés. Ils renforcent l'autonomisation des femmes au sein des communautés.

Les interventions basées sur le ménage pour une meilleure collaboration à titre financier entre les hommes et les femmes.

Au sein d'une communauté, l'autonomisation des femmes peut être renforcée non seulement à travers les plantations et autres interventions relatives au revenu, mais également à travers des interventions relatives au ménage qui visent à renforcer le degré des collaborations au niveau financier entre les hommes et les femmes dans les ménages. Par exemple, des séminaires de couples sur la planification de trésorerie peuvent améliorer la collaboration sur les questions financières et servir de tremplin pour accroître l'influence des femmes et leur pouvoir de prise de décision. Le renforcement du rôle des femmes au niveau du ménage est relatif aux interventions clés et soutient les résultats de l'autonomisation des femmes en termes d'agence et d'influence. Par exemple, si la position d'une femme au sein du ménage est renforcée et qu'elle est capable d'influencer les décisions positives, les membres d'autres ménages verront d'un bon œil les avantages du leadership accru et des rôles d'influence pour les femmes. Cela traduit aussi bien une reconnaissance accrue pour les rôles des femmes au champ, dans la communauté et dans d'autres activités génératrices d'emploi. Cela accroîtra l'adhésion au niveau du ménage en ce qui concerne l'autonomisation des femmes.

L'accès des femmes aux ressources (ex., l'accès au capital, les ressources légales) et aux formations (ex., alphabétisation, aptitude au calcul)

Le soutien aux activités telles que les associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA souvent appelé Groupes d'épargne et de crédit villageois VSLG) peut être un amplificateur supplémentaire, étant donné que ce sont des instruments qui peuvent aider à présenter l'épargne aux femmes et peut leur donner accès aux crédits/capital en cas de besoin. Les VSLAs travaillent en se focalisant sur les crédits, en constituant des actifs et l'octroi de crédit, tout au niveau des besoins que des capacités de remboursement des membres du groupe VSLA. Les VSLAs sont un bon point d'entrée dans les services financiers formels et peuvent éveiller l'estime de soi et l'influence des membres qui sont placés à des postes de dirigeants dans le groupe, aidant à construire un capital social au sein des communautés et particulièrement parmi les femmes.

Un autre moyen de fournir aux femmes un accès aux crédits/capital est à travers l'acquisition d'un compte bancaire mobile money. Avec l'utilisation des téléphones mobiles et des réseaux de téléphonie mobile pour le transfert de l'argent, les femmes peuvent construire un profil financier consommateur qui peut alors être utilisé pour l'évaluation de la solvabilité et souvent même la conduite à une approbation automatique pour les crédits. Un amplificateur des programmes de formation et d'éducation sur le mobile money et ses fonctionnalités peut compléter les interventions clés en donnant aux femmes un plus grand accès aux crédits et capital, si le réseau mobile approprié et les infrastructures sont en place⁴.

On peut aussi fournir aux femmes un accès à d'autres ressources pour les soutenir dans leurs activités génératrices de revenus et accroître ou amplifier leurs chances de succès. Cela pourrait par exemple impliquer l'accès au capital voulu pour mettre sur pied ou soutenir leurs entreprises, ou alors pourrait impliquer la prestation de ressources.

⁴ Voir l'étude du Conseiller stratégique en Impact "Etude de Marché de Transfert d'Argent via Mobile pour World CocoaFoundation OCTOBRE 2015" pour plus d'information.

En plus de la fourniture aux femmes de l'accès aux capitaux et aux ressources légales, on peut aussi leur offrir des ressources supplémentaires et des formations. Les ressources et formations peuvent compléter les interventions clés. Par exemple, les formations peuvent aider les femmes à acquérir de nouvelles aptitudes, par exemple dans la gestion commerciale et financière ou des formations ciblées en aptitude aux chiffres et en alphabétisation.

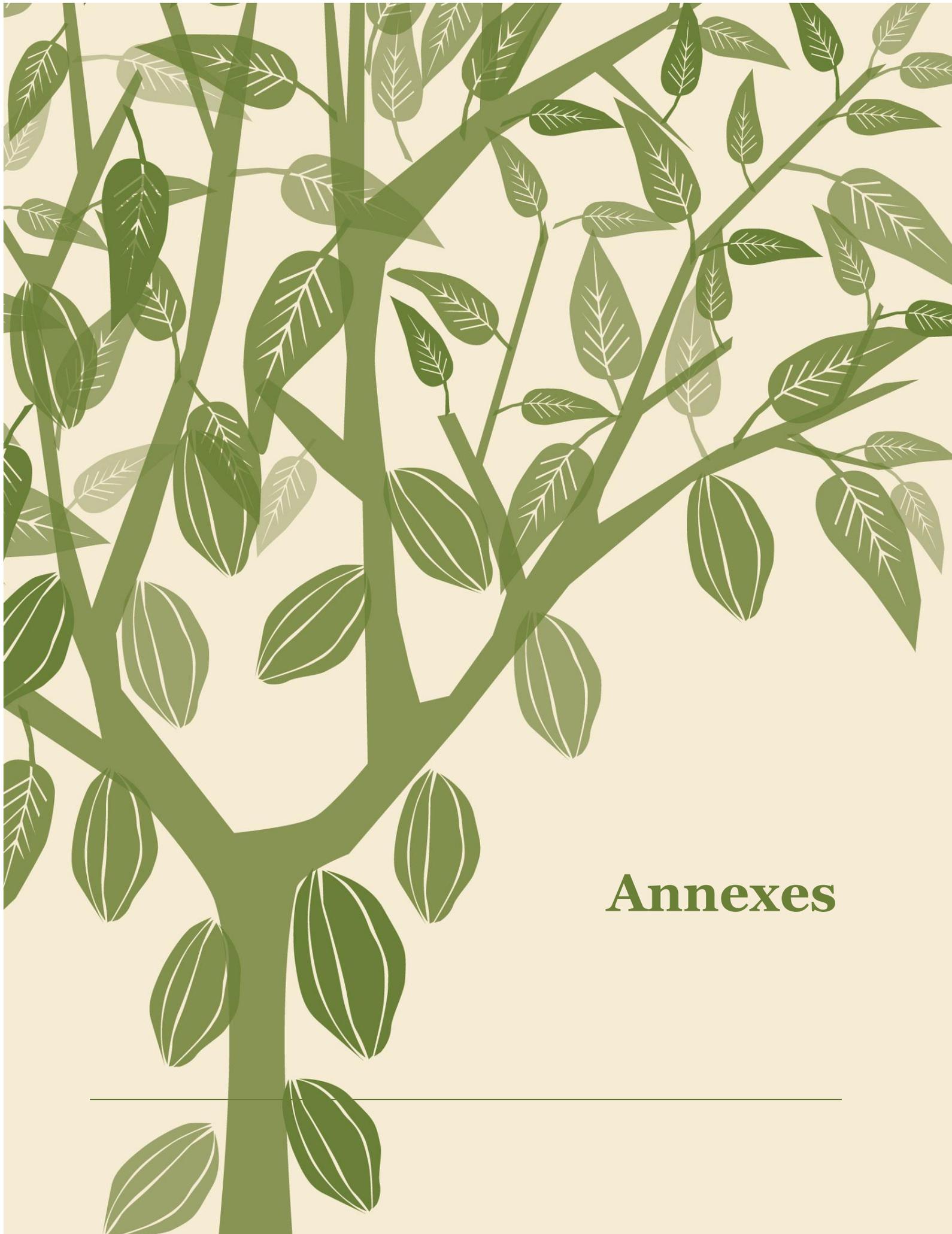
Interventions supplémentaires connexes (ex., santé maternelle et planning familial, services de soin pour enfants).

Les femmes jouent un rôle important dans les activités ménagères et de garde des enfants, ce qui est un rôle respecté dans la communauté. Cependant, ces responsabilités peuvent causer des contraintes (de temps) sur la capacité des femmes à entreprendre des activités génératrices de revenus. A travers les interventions supplémentaires telles que la santé maternelle, le planning familial et les services de soins aux enfants, les femmes peuvent être soutenues en équilibrant leurs rôles au niveau ménager avec des opportunités d'entreprendre et également être reconnues pour leurs rôles actifs dans la communauté et dans les activités génératrices de revenus, tant au champ qu'en dehors du champ.

Dialogue guidé avec les communautés et les homologues hommes dans les familles ayant un contrôle significatif sur les prises de décision financières.

Même si les femmes sont capables de se faire plus d'argent dans le cacao ou dans des activités hors cacao, c'est l'autorité mâle dans le ménage ou la communauté qui peut avoir la plus grande influence sur la méthode de dépense de ce revenu. A travers les interventions de dialogues guidés dans lesquels l'homme et la femme ont la facilité de discuter de la prise des décisions financières, les femmes gagnent plus d'influence sur comment les finances du ménage aussi bien que celles de la communauté sont dépensées – conduisant souvent à de plus grandes dépenses sur l'éducation, la santé et d'autres investissements avantageux.

Cet amplificateur peut être spécialement important étant donné que dans certains cas, le fait de ne pas traiter ce sujet systématiquement pourrait accroître le risque de violences domestiques et/ou contribuer à un échec potentiel des interventions dans l'autonomisation de la femme.



Annexes

Modèle de Plan d'Action Communautaire

Plan d'Action Communautaire (PAC) pour ... Communauté

Département:

Conseil Régional:

Vision Communautaire:

Problèmes clés / Buts / Objectifs / Stratégies	Activités à mener pour atteindre l'objectif	Personnes en charge	Ressources nécessaires et source	Estimation du coût	Temps		Commentaires
					Début	Fin	
But1. Education de qualité améliorée pour tout enfant de la communauté							
Objectif 1							
Objectif 2							
Objectif 3							
Objectif 4							
But 2. Eliminer le travail des enfants et ses pires formes dans la communauté							
Objectif 1							
Objectif 2							
But 3. Accroître la capacité d'obtention de revenue pour répondre aux besoins élémentaires de nos enfants							
Objectif 1							
Objectif 2							

Source: International Cocoa Initiative (ICI)

L'International Cocoa Initiative et l'Organisation Internationale du Travail ont mis au point un processus de PAC qui définit les 10 étapes ci-dessous pour la création de ce PAC :

1. Echange avec les dirigeants communautaires pour s'accorder sur la nécessité d'un PAC et la gestion de son développement ;
2. Des réunions communautaires pour présenter le concept de PAC à l'ensemble de la communauté, gagner leur adhésion, former au moins 4 groupes de réflexion (les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants) et établir le calendrier des réunions de groupes de Réflexion;
3. Les Discussions de Groupes de Réflexion (FGD) pour effectuer un diagnostic communautaire, élaborer une vision et des objectifs communautaires ainsi que des objectifs pour la réalisation de cette vision ;
4. Les FGD pour hiérarchiser les objectifs ;
5. Les FGDs pour développer des activités en faveur des objectifs. Cette étape nécessite 5-6 FGD, en fonction du nombre d'objectifs ;
6. Réunion communautaire pour que chaque groupe présente sa vision, ses objectifs et ses activités clés; formation du comité PAC afin de capitaliser les plans de chaque groupe dans un projet de PAC;
7. réunions du Comité PAC pour capitaliser les objectifs et les activités, les hiérarchiser, attribuer des responsabilités et finaliser le PAC (cela peut nécessiter quelques réunions);
8. Réunion communautaire pour examiner et valider le PAC. Une fois le PAC convenu, il est présenté aux Membres de l'Assemblée en tant que symbole de la présentation à l'Assemblée du District. Une copie est affichée à un endroit privilégié dans la communauté pour faciliter sa consultation;
9. la mise en œuvre du PAC, y compris la mobilisation des ressources (ressources internes à la communauté et les ressources externes de l'Assemblée de Département, du secteur privé et d'autres organisations) et le plaidoyer de tous les membres de la communauté, des acteurs du département et des autres ayant des responsabilités énoncées dans le PAC;
10. L'évaluation du PAC (pour déterminer l'envergure de la mise en œuvre), une reprise du diagnostic communautaire et la révision du PAC pour faire face aux nouveaux besoins de la communauté (la révision du PAC se fait souvent une fois les 6 mois)

Il est recommandé d'équilibrer les points de vue des différents membres de la communauté à travers le processus du PAC décrit ci-dessus.

Pour de plus d'informations et de conseils, veuillez vous rendre sur les sites de ICI et de l'OIT à travers ces liens : <http://www.cocoainitiative.org/en/>; [http://www.ilo.org/global/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/lang-en/index.htm)

Glossaire

Terme	Acronyme	Définition
Amplificateurs		Des Actions supplémentaires que les entreprises peuvent mettre en œuvre, mais qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de CocoaAction.
Prise de Conscience		Préoccupation et intérêt dans une situation ou un événement particulier, comme l'égalité des sexes.
Travail des Enfants		Les travaux qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur développement physique et mental. (OIT)
Systèmes de Suivi du Travail des Enfants	SSTE	Systèmes National de Suivi du Travail des Enfants(SSTE) renvoie au cadre institutionnel et réglementaire général du travail des enfants aux niveaux communautaire, municipal, régional et national. Plus précisément, SSTE se réfère à la législation en vigueur et aux organismes institutionnels chargés de la protection et du suivi du travail des enfants.
Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants	SSRTE	Les structures basées sur la chaîne d'approvisionnement, qui combinent les capacités de suivi et de remédiation au travail des enfants. L'appartenance aux SSRTE repose sur les capacités existantes dans la structure basée sur la chaîne d'approvisionnement, sur l'entreprise elle-même, les fournisseurs, les coopératives et les producteurs, en plus de la communauté. Voir les Critères d'Efficacité des SSRTE pour une description complète.
Comité(s) de Protection de l'Enfance	CPE	Comité axé sur la communauté, qui remplit une ou toutes les capacités pour la protection du travail des enfants. Les attributions des CPE sont définies par décrets nationaux et sont généralement constitués de 5 à 10 membres issus de la communauté, bénévoles sans salaire pour la plupart. Dans la plupart des cas, les CPE manquent de capacités de remédiation. Par conséquent, ils identifient les cas de travail des enfants et les rapportent aux systèmes et structures formels de protection des enfants extérieurs aux niveaux municipal, régional ou national pour remédiation.
Structure(s) de Protection de L'enfance	SPE	Structures compétentes en matière de protection des enfants, tels que les CPE, les SSSTE, le comité de développement communautaire, etc.
Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (l'équivalent du SMC en au Ghana)	COGES	<p>Un groupe de bénévoles ou de personnes nommés responsables de l'élaboration continu des politiques et programmes scolaires, et aidant à la mise en place et la gestion des budgets annuels des écoles, par exemple, le Plan d'Amélioration des Performances Scolaires (SPIP). Les COGES ne contrôlent pas les inscriptions ou le taux de fréquentation, ou les niveaux en alphabétisation et en arithmétique. Au Ghana, on parle plutôt de SMC.</p> <p>Les COGES en charge du travail des enfants peuvent identifier et suivre les questions relatives au travail des enfants, agir comme un intermédiaire entre les cas de travail des enfants et les CPE, puis promouvoir et stimuler l'abolition du travail des enfants par exemple en impliquant les chefs de village et en encourageant les parents.</p>

Terme	Acronyme	Définition
Communauté		Un lieu où la cacaoculture est la subsistance prédominante, mais pas le seul moyen de subsistance. Un centre administratif ou un village et les habitants qui s'y trouvent, ainsi que les producteurs de cacao, les agriculteurs et d'autres groupes.
Plan d'Action Communautaire	PAC	Détailler le processus par lequel les actions seront mises en œuvre au sein de la communauté, y compris la sélection et le séquençage des actions d'urgence, la pertinence et la priorité, et la répartition des tâches et des responsabilités. Peut être réalisé par la communauté ou avec l'aide de sociétés ou de leurs partenaires d'exécution.
Evaluation des Communautés		Le processus d'identification des besoins de la communauté et la création d'un inventaire des installations et des structures existantes, telles que les écoles, les centres de santé, les sources d'eau, etc.
Développement Communautaire Participatif	DCP	Une approche participative qui implique et responsabilise la communauté. DCP implique d'encourager la communauté à assumer le contrôle sur les décisions de planification pour les projets de développement local.
Package de Développement Communautaire		Package d'action qui constitue la moitié de la stratégie de CocoaAction conjointement avec le package de Productivité. Le package d'action de Développement Communautaire vise à accroître le nombre d'écoles primaires qui fonctionnent de manière efficace, renforcer la protection des enfants chez les communautés bénéficiant du programme CocoaAction tout en réduisant considérablement le travail des enfants dans les ménages bénéficiant du programme CocoaAction et dans les communautés agricoles, et à accroître les capacités et les opportunités des femmes à générer une augmentation des revenus et d'influencer les décisions.
Communauté de Base		Sélectionner les membres et/ou la capacité dans la communauté elle-même, au lieu d'une source externe.
Environnement Favorable		Les circonstances entourant une action qui contribuent à son succès.
Sensibilisation à l'Égalité des Genres		La Sensibilisation et le respect des questions de genre, en particulier l'égalité des sexes en milieu éducatif et du travail ; le respect et la reconnaissance du travail des femmes et filles dans les ménages et l'éducation des enfants.
Organisation International du Travail	OIT	Agence des Nations Unies (ONG) traitant des questions liées au travail, en particulier les normes du travail internationales, la protection sociale, et les opportunités de travail pour tous. (Wiki)
Impact		La vision ou le changement à long terme visé.
Partenaire de mise en oeuvre		Une structure ou organisme sous tutelle gouvernementale ou non qui supplémente les travaux d'une organisation ou d'un organisme plus large en aidant à réaliser des arrangements institutionnels en conformité avec les buts et objectifs de l'organisation la plus grande. (Wiki)
Indicateur		Une mesure quantitative ou qualitative conçue pour déterminer le caractère mesurable d'une condition.
Actions		Les actions et processus visant à aborder les questions pressantes chez les communautés productrices de cacao et dans la production de cacao plus généralement.

Terme	Acronyme	Définition
Structures Locales		Institutions locales dotées de fonction de gouvernance et d'autorité.
Suivi et Evaluation	S&E	Evaluation continue et examen des objectifs de progrès accomplis dans le cadre des objectifs d'un programme ou d'un projet dans ce contexte précis d'actions de CocoaAction.
Organisation Non Gouvernementale	ONG	Une organisation qui ne fait partie ni d'un gouvernement, ni d'une entreprise classique à but lucratif, et qui en général se focalise sur un seul ou plusieurs questions de société telles que l'environnement, les normes du travail, les droits des animaux, et les inégalités.
Résultat		Résultats mesurables de notre travail, et sont également susceptibles d'être influencés par des facteurs indépendant de notre contrôle direct.
Retombée		"Les retombées" sont les résultats immédiats ou visibles à court terme des programmes, et peut inclure les résultats visés et/ou les «effets» des activités du programme (à savoir, une augmentation mesurée de la connaissance qui suit une activité de formation).
Package de Productivité		Package d'action qui constitue la moitié de la stratégie de CocoaAction conjointement avec le package de Développement Communautaire. Le package de Productivité (portant sur la formation, le matériel végétal amélioré, et les engrais) vise à accroître la productivité des cacaoculteurs et à élever le niveau de revenu dans les communautés productrices de cacao.
Cadre des Résultats	CR	Un cadre de résultats est un outil de planification utilisé dans la gestion fondée sur les résultats. Aussi appelé «cadre logique», il représente l'hypothèse de développement (ou théorie du changement) d'une stratégie ou d'un programme, exprimé en « chaîne de résultats » - une série logique d'activités et de rapports de cause à effet censés aboutir à la réalisation des objectifs du programme. Pour le Cadre de résultats complet de CocoaAction, veuillez vous referer au Manuel de S&E.
Comité de Gestion des Ecoles	SMC	<p>Un terme utilisé au Ghana en référence à un groupe de bénévoles responsables de l'élaboration continue des politiques et des programmes scolaires, et qui aide à la mise en place et à la gestion à long terme des budgets de l'école, par exemple, le Plan d'Amélioration des Performances Scolaires (SPIP). Les SMC ne contrôlent pas les inscriptions ou le taux de fréquentation, ou les niveaux en alphabétisation et en arithmétique. En Côte d'Ivoire, on parle de COGES.</p> <p>Les SMC en charge du travail des enfants peuvent identifier et suivre les questions relatives au travail des enfants, agir comme un intermédiaire entre les cas de travail des enfants et les CPE, puis promouvoir et stimuler l'abolition du travail des enfants par exemple en impliquant les chefs de villages et en encourageant les parents .</p>
Sensibilisation		Le processus de présentation d'un paradigme nouveau ou déjà controversé, au point d'y habituer ce groupe.

Terme	Acronyme	Définition
Associations Villageoises d'Épargnes et de Crédits	VSLA	Les VSLA sont des groupes autogérés qui ne reçoivent pas de capitaux extérieurs et qui fournissent aux gens un endroit sûr pour économiser leur argent, accéder aux petits prêts, et obtenir une couverture d'assurance en cas d'urgence.
Pires Formes du Travail des Enfants	PFTE	Les pires formes de travail des enfants, telles que définies par l'article 3 de la Convention 182 de l'OIT: (a) toutes les formes d'esclavage ou de pratiques similaires à l'esclavage, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, et le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants aux fins des conflits armés; (b) l'utilisation, le recrutement ou le fait d'offrir un enfant aux fins de prostitution, pour la production de films ou de scènes pornographiques; (c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant pour des activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que définis dans les traités internationaux en vigueur; (d) un travail qui, de par sa nature ou des circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à l'intégrité morale des enfants. (OIT)